

# GENEALOGIE VAUCLUSE



La fin tragique du curé David de Roaix

*Elisabeth et Juliette VAILLEN*

Les péripéties de la famille Durand

*Claude NOAILLES*

Registre paroissial du XVI<sup>e</sup> siècle - Vacqueyras.

Les succursales de la paroisse de Bédoin

Architecture sociale de Noves au XVIII<sup>e</sup> siècles

Les caprices de l'Ouvèze

*Anne-Marie de COCKBORNE*



**Cercle Généalogique de Vaucluse** *et terres adjacentes*  
Ecole Sixte-Isnard 31ter. Av. de la Trillade 84000 Avignon

*Bulletin N°13*  
*Ed. 1998*

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activity.

The second part of the document provides a detailed breakdown of the accounting process. It starts with the identification of the accounting cycle, which consists of eight steps: identifying the accounting cycle, analyzing and journalizing the transactions, posting to the ledger, preparing a trial balance, adjusting the accounts, preparing financial statements, and closing the books. Each step is explained in detail, with examples and practical advice.

The third part of the document focuses on the preparation of financial statements. It covers the balance sheet, the income statement, and the statement of owner's equity. It explains how these statements are derived from the accounting records and how they provide a comprehensive view of the company's financial health.

The fourth part of the document discusses the importance of internal controls. It outlines various control procedures, such as segregation of duties, authorization, and documentation, which are essential for preventing errors and fraud. It also discusses the role of the auditor in verifying the accuracy of the financial statements.

The fifth part of the document covers the final steps of the accounting process, including the closing of the books and the preparation of the final financial statements. It explains how the temporary accounts are closed to the permanent accounts and how the final financial statements are prepared and presented.

# GENEALOGIE VAUCLUSE



## SOMMAIRE

Registre paroissial du XVI <sup>e</sup> siècle - Vacqueyras (Anne-Marie de COCKBORNE)	1
Les succursales de la paroisse de Bédoin (Anne-Marie de COCKBORNE)	12
La fin tragique du curé David de Roaix (Elisabeth et Juliette VAILLEN)	17
Les péripéties de la famille Durand (Claude NOAILLES)	25
Architecture sociale de Noves au XVIII <sup>e</sup> siècles (Anne-Marie de COCKBORNE)	32
Les caprices de l'Ouvèze (Anne-Marie de COCKBORNE)	38

**Cercle Généalogique de Vaucluse et terres adjacentes**  
Ecole Sixte-Isnard 31ter, Av. de la Trillade 84000 Avignon

*Bulletin N°13*  
*Ed. 1998*

100  
100



## Registre paroissial du XVI<sup>e</sup> siècle Vacqueyras

Anne-Marie de COCKBORNE

Le registre paroissial de Vacqueyras le plus ancien qui soit venu jusqu'à nos jours couvre la période de 1575 à 1580. Il est répertorié sous la cote **GG1**, et a été tenu par **Jéhan GRANGET**, curé de cette paroisse. Dans ce registre, sont consignés les actes de baptême, de mariage et de sépulture, mais également les fêtes mobiles des années 1577 à 1580, des listes des confesses et pardons des années 1576 à 1580 pour la période du Carême, des fondations de messes et l'acte de décès de messire Jéhan GRANGET.

En 1566, la communauté de Vacqueyras compte 292 personnes (SICARD, 1987). Dix ans plus tard, il est probable que l'accroissement n'a pas été très important, car en 1658, elle regroupe 80 feux, soit un peu plus de 380 habitants (SICARD, 1987).

Les baptêmes, célébrés entre le 10 novembre 1575 et le 20 octobre 1580, sont au nombre de 86 et concernent 51 couples. Six de ces couples ont eu trois enfants, dix-neuf en ont eu deux et les autres un. A cette époque, le rythme des naissances est en moyenne d'un enfant tous les deux ans, lorsque la mère est jeune, puis d'un enfant tous les 3 à 4 ans lorsqu'elle approche la quarantaine. Il est donc quasiment certain que l'on ait recensé pour ces six années l'ensemble des couples en âge de procréation.

Le rythme des naissances ou plutôt celui des conceptions, puisque le premier est la conséquence du second, n'est pas identique d'un mois à l'autre (figure 1).

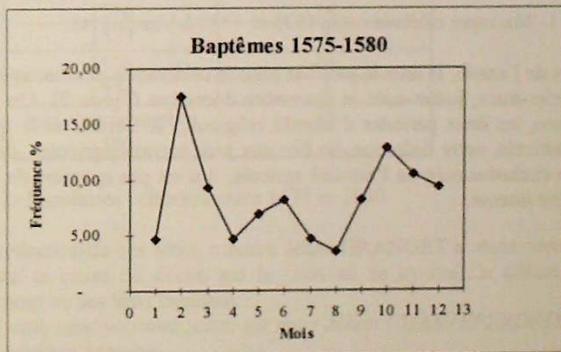


Figure 1- Baptêmes de Vacqueyras entre octobre 1575 et novembre 1580.

Deux mois semblent avoir la préférence, février et octobre, et dans une moindre importance juin. Si l'on remonte neuf mois en arrière, les naissances du mois d'octobre correspondent à une conception juste avant le Carême, et pour celles du mois de février, juste

après. Le Carême est la période de jeûne et d'abstinence, et peu dérogent à l'interdit de l'église. Quant aux naissances en juin, elles correspondent à une conception avant le temps de l'Avent. Durant cette période peu de mariages sont célébrés, aussi de nombreux mariages ont lieu au mois d'octobre, ce qui explique la pointe des naissances au mois de juin.

Les mariages célébrés entre le 30 octobre 1575 et le 4 mars 1580 sont au nombre de 25, mais deux ont lieu à La Fare. A deux années d'intervalle, deux frères RIGOT de Vacqueyras épousent deux soeurs BARBIER de La Fare. Anthoine RIGOT, fils de Peyre le vieux, épouse le 8 juin 1577 Marquèse BARBIERE, fille de feu Guillaume, et en septembre 1579, George RIGOT, fils de Peyre le vieux, épouse Marguerite BARBIERE, fille de feu Guillaume.

C'est en l'année 1576 que le nombre de mariages célébrés est le plus élevé, il est au plus bas l'année suivante (tableau 1). Il est à noter que pour deux mariages, nous ne connaissons pas l'année exacte.

Noble Pierre BLANC, de Visan épouse entre septembre 1579 ou mars 1580, Marchione VASSADEL.

Claude GAUTIER, fils de Nicolas, d'Aubignan épouse entre 1578-1579, Philippe ARMENTE, fille de feu Esprit le vieux et de Chaterine TOURTELLE.

<i>Années</i>	<i>Mariages célébrés</i>
fin 1575	2
1576	8
1577	2
1578	6
1579	4
jusqu'en mars 1580	1

Tableau 1- Mariages célébrés entre 1575 et 1580 à Vacqueyras.

Au cours de l'année, le taux le plus bas pour la célébration des mariages, se situe durant les mois de février-mars, juillet-août et novembre-décembre (figure 2). On retrouve comme pour les baptêmes, les deux périodes d'interdit religieux, le Carême et le temps de l'Avent. Pour l'époque estivale, cette défection est liée aux gros travaux agricoles, dans un monde où l'on vit presque exclusivement de l'activité agricole, il n'est pas question de faire la fête à un moment d'activité intense.

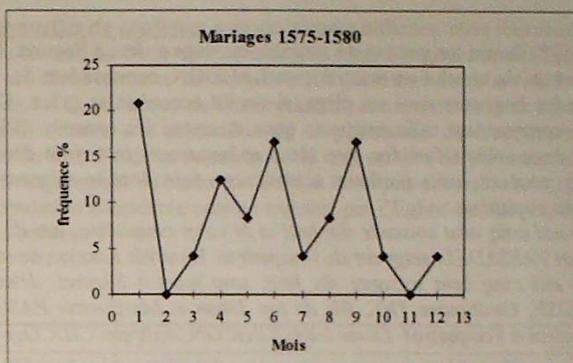


Figure 2- Les mois où l'on se marie à la fin XVIe siècle.

Le lieu d'origine du futur époux lorsqu'il est mentionné, montre que l'on se marie d'abord entre voisins : Tulette, Orange, Le Barroux, Aubignan, Gigondas, Carpentras, Saint-Roman-en-Viennois. Cependant, certains viennent de lieux plus lointains : L'Isle en Provence, Sanin ou Savin du diocèse de Gap. Quelques futures épouses ne sont pas de Vacqueyras, mais viennent des villages voisins : Vedène, La Roque-d'Alric, Beaumes, La Fare, Jonquerettes.

**Les sépultures** célébrées entre 1575 et 1580 sont au nombre de 51, pour certaines seule l'année a pu être identifiée. Le taux de décès a été particulièrement élevé pour les années 1576, 1578 et 1580 (tableau 2).

<i>Années</i>	<i>Sépultures célébrées</i>
fin 1575	1
1576	14
1577	3
1578	16
1579	4
jusqu'en novembre 1580	13

Tableau 2- Sépultures célébrées entre 1575 et 1580.

Dans la rédaction de ces actes, messire Jehan GRANGET a dans certains cas, apporté des précisions sur la cause du décès, sur le lieu où se trouvait le défunt, le métier qu'il exerçait, son surnom ou ses liens familiaux.

*L'an mil cinq cent soixante seize, est mort Jehan CHANTEPERDRIX, sa sépulture a été célébrée par sa fame Mattiène.*

*L'an mil cinq cent soixante seize, a été enseveli Jehan GONIN, valet des granges de Montmirail, granger de monsieur de Vacqueiras, blessé à mort.*

*L'an mil cinq cent soixante seize et le douzième du mois de janvier, a été enseveli George SOUNAT, mort de maladie, une célébration d'une novaine a été demandée.*

*L'an mil cinq cent soixante dix sept et le vingtième jour du mois de novembre, a été enseveli Francès JOUCELIN, notaire et bailhe de Vacqueiras, âgé d'environ cent ans.*

En 1578, durant les guerres de religion, un siège a lieu à Séguret. Blaise BERMOND, pour épargner sa vie conclut un marché avec LAUDON, commandant de Séguret. Il offre de faire tomber les hugenots dans un piège, si on lui accordait sa grâce. Cette condition sera acceptée, le commandant rallie quelques gens et attend les ennemis. BERMOND donne le signal, mais deux soldats font feu trop tôt. Les huguenots se voyant découverts prennent la fuite. On les poursuit, mais plusieurs soldats sont tués dont le seigneur de Vacqueyras et certains de ses hommes.

*L'an mil cinq cent soixante dix huit et le vingt cinquième jour du mois de mai, a été inhumé Jéhan VASSADEL, seigneur de Vacqueiras. Il est fait mention de son fils Eymar.*

*L'an mil cinq cent soixante dix huit, sont mort à Séguret, Jéhan JAQUE, Martin Combe GLEISE, Guillaume YNE, fils de feu Jéhan et Marguerite PASCAL, un italien qui servit de caporal à Vacqueiras, Dome FRANCHICON, Antrene CHICO.*

*L'an mil cinq cent soixante dix huit et le vingt et unième jour du mois de juillet, a été inhumé Cathalin VASSADEL, frère de monseigneur de Vacqueiras.*

Il est possible que Cathalin VASSADEL ait assisté au siège de Séguret, et que blessé, il soit décédé deux mois plus tard des suites de ses blessures.

*L'an mil cinq cent soixante dix huit et le troisième du mois de septembre a été inhumé Mathieu CATHALAN, trouvé mort et blessé dans sa grange.*

*L'an mil cinq cent quatre vingt et le vingt septième jour de janvier, a été inhumé Jéhan de Crès tombé à la grande visette de la porte de la salle basse du chateau.*

Trois périodes présentent un taux élevé de décès (figure 3). Le mois de mai, par la suite du nombre de personnes tuées au siège de Séguret en 1578. Au mois de juillet apparaissent les problèmes d'insalubrité avec la raréfaction de l'eau en relation avec la forte chaleur estivale du midi de la France, les coups de chaleur pour les enfants, les accidents liés aux durs travaux agricoles. Le mois de novembre voit se développer les maladies pulmonaires dont l'issue est mortelle dans la majorité des cas.

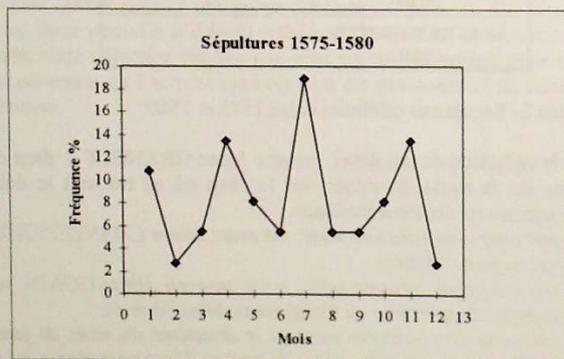


Figure 3 Répartition des décès sur une année (1575-1580).

**Les listes annuelles de confesses** sont de lectures difficiles, mais fournissent un certain nombre d'informations sur les personnes considérées comme majeures par l'Eglise (ayant au moins 12 ans). Par an, elles recensent en moyenne 200 personnes jusqu'en 1579, et tombent à 149 en 1580 (tableau 3). Compte tenu de l'estimation du nombre de couples à partir des actes de baptême, on peut donner une répartition de la population de Vacqueyras qui devait comprendre environ un tiers d'enfants de moins de 12 ans, un tiers de personnes entre 20 et 45 ans, le troisième tiers regroupant les personnes de plus de 45 ans et la tranche d'âge entre 12 et 20 ans. Parmi la population considérée comme majeure par l'Eglise catholique, il y a équilibre entre les deux sexes (tableau 3).

	1576	1577	1578	1579	1580
<i>Fête de</i>	22 avril	7 avril	30 mars	19 avril	3 avril
<i>Pâques</i>					
<i>Confesses</i>	212	207	196	202	149
<i>femmes</i>	106	104	105	104	88
<i>hommes</i>	106	103	91	98	61

Tableau 3- Répartition de la population allant à confesse durant le Carême (1576-1580).

Cette communauté est respectueuse des pratiques religieuses. Les femmes se rendent à confesse dans les premiers jours du Carême, alors que les hommes y vont tardivement, certains attendent le dimanche de Pâques, voire même le lundi. En 1576 et 1577, une minorité s'y rendra après Pâques, dont Monseigneur de Montmirail, seigneur de Vacqueyras. Lorsque Pâques est tardif, les confessions sont étalées, il faut en moyenne 36 jours pour que près de 90 % des paroissiens aient reçu ce sacrement. En revanche, lorsque Pâques est tôt, il ne leur faudra que 17 jours. Confesse se déroule au cours de la semaine, rarement le dimanche.

#### **La famille VASSADEL : famille seigneuriale.**

Elle réside une grande partie de l'année en son château, et les enfants sont baptisés en l'église paroissiale. Le baptême de Guillaume VASSADEL, fils d'Eymar et Jacqueline de CAUMONT, est célébré le 17 février 1577, il est alors âgé de 2 ans. Le jour suivant, le 18 février 1577, est baptisé son jeune frère, Jean-Baptiste qui vient de naître.

Guillaume VASSADEL, chevalier de l'ordre de St Jean, se rendant à Carpentras, trouve près d'Aubignan, sous un arbre, une petite fille. Elle sera baptisée le 2 avril 1578 sous le prénom de Glaudète.

Les membres de cette famille qui résident au château régulièrement nous sont connus par les listes de confesses.

#### ***Confesses de l'année 1576***

Le noble Jehan VASSADEL, seigneur du lieu.  
 Le 17 avril, noble Magdeleine VASSADELE,  
 Le 19 avril, noble Marguerite VASSADELE,  
 Monseigneur de Montmirail, se confesse après Pâques le 10 mai.

#### ***Confesses de l'année 1577***

Le 28 mars, Jehan VASSADEL  
 Le 4 avril, mesdemoiselles Marchione et Madeleine  
 Le 6 avril, mademoiselle Magdeleine VASSADELE, probablement leur tante  
 Monseigneur de Montmirail de Vacqueyras et monseigneur Guillaume VASSADEL, chevalier de l'ordre de St Jean se confessent après Pâques, le 11 avril.

### ***Confesse de l'année 1578***

Le 22 mars, madame de Vacqueyras et ses filles, mesdemoiselles Marchione et Marguerite.

Le 26 mars, Madalène VASSADELE, monseigneur le chevalier VASSADEL, et monseigneur Catalin VASSADEL

Le 27 mars, Claude de Vacqueyras.

### ***Confesse de l'année 1579***

Le 13 avril, madame de Vacqueyras s'y rend avec ses filles, mesdemoiselles Marchione, Marguerite et Ysabeau, et monseigneur Guillaume de VASSADEL, religieux (chevalier de l'ordre de St Jean).

***En l'année 1580***, seules les dames de la famille vont à confesse, le 31 mars.

### **La communauté**

L'usage du sobriquet est chose courante. Au prénom et au nom, est très souvent associé un sobriquet en provençal. *La Mièlete, Tortilhon, la Rousse, Pasquale, Barot, Beninon, la Barete, la Boiteuse, la Richarente, la Mounèle, Pichot Piere, la Blancharde, la ralote, le Pastre, Savoye, etc...*

A cette époque près de 80 % de la population active vit du travail de la terre : ménager, fermier, travailleur de terre. Conjointement à l'agriculture, une multitude de métiers vivent directement ou indirectement de l'activité agricole, l'artisanat et les employés de maison travaillant chez les notables et le seigneur du lieu

### ***Les administrateurs: les Consuls***

1577, Ozias YGONIN

1577, Jehan OUBERT

1580, Guillaume RIGOT

### ***Le notaire***

1576, Mestre SEUNAIRE

1577-1579, Lois DOULPHIN

1577, Francès JOUCELIN. Il est également baile

### ***Homme de loi***

1576, Pierre FABRE, magister (magistrats)

### ***La Classe populaire***

Le meunier, la meunière

Phelippe LEIDIÈRE

Piere DOMERGE

L'artisanat

Guillaume, lou menestrier (artisan)

Marguerite DUFFOUR ou DUFAN, la teicerande (tisserand).

Elle décède le 23 janvier 1580

Clarete du teicerant (tisserand)

Mestre Jehan ROCONON, teisseir (tisserand).

Il décède à la Saint Jean en l'année 1578.

Girault GIRE, cotturier (couturier)

Maître Jehan GIRE, cotturier (couturier)

Glaude THOLHOME, brochier (fabricant de broches)

Georges, le brochier (fabricant de broches)

Cécile ONDE, la barbière

Stevène GIRARDONE, la fustièrre (probablement la femme du menuisier)

Yzabeau JEHAN, hotesse (aubergiste, cabaretière)  
Antoine MAGNAN (masson)

La chambrière

Jéhanne BALERINE, chambrière de Done Yzabeau de Jéhan.  
Une chambrière de Dame Alaisete  
Béatrix DE TORME, chambrière  
La chambrière de mademoiselle *Done Baile*  
Estevène, chambrière du château  
Jéhanne PONSE, chambrière de monseigneur

Le serviteur

Bressi ou Beneissi PRALON ou PIALON  
Lourens MASENT  
Pierre DES CHANGES ?  
Monrigou DOMENGE  
Jaume PELLOUS  
Pierre IMBERT  
Estève YGONI  
Jéhan AYZE  
Estène ROS  
Charles GIRAUD  
Guillaume MARTIN  
Guillaume JACOME

Grégori, servitor de mademoiselle  
Lois MERCIER, serviteur de Monsieur de Vacqueyras  
Jéhan MOURON, serviteur de monseigneur  
Piere OURIC, serviteur au château  
Guillaume PELE, serviteur de monsieur  
Estène SENAN, serviteur des Moureux, natif de Truinas (Drôme)  
Arnault LINE de Vanderne, serviteur des Moureux  
Glaude DEIDIER, serviteur de Gabriel ONDE  
Jéhan IMBERT, serviteur de M. Lois  
Jaume CABASSET, d'Aubignan, serviteur du grangier de M. CLAPIE

Lou valet de mestre Souvaire  
Fransès SERME, cuisinier

La nourrice

Jéhanne CORNETE, nourrice de Brandoule  
La nourrice de Caron  
Juane la nourrice dou caton

le berger, la bergère

Andrin MONNIER, le chabrier (chevrier)  
Joumete GUINE, la chabrière (chevrière)  
Tomète ROSSE, chabrière (chevrier)  
Glaudete d'Andrieu le porquier (gardien de cochons)  
Le pastre (berger) de Seigne Gabriel ???, de Carpentras  
Reymo, lou pastre (berger)  
Jacques FASENDE, pastor (berger) de Gabriel ONDE  
Estène, lou pastre dou castel (le berger du château)

*Autres métiers*

Jaque MAINDE, jardinier

Glaude BOGARON ou BOUGARON, grangier  
Jéhan JOURDAN, le grangier

Estiène FABRE, soldat  
BLANCHARD, le sergent

Outre les titres et les fonctions, quelques mentions particulières permettent de situer la personne.

Le serviteur blessé de monsieur (1576)  
Claude ESSARTELE, veuve, aveugle dite du pourtal  
La baile de Madame  
Mondete COUSSONE, dame baile : était-elle la femme du baile ? probablement.  
A la Saint-Jean 1580, décède Jehanne ORSANE, la baile.  
Mademoiselle du baile  
Charles dou castel

...  
« ?? Baroundin de ?? en Dauphiné, habitant, natif de St Ferréol, pauvre fugitif à cause des hérétiques qui l'ont chassé de son bien et à confesse à ma présente paroisse » (1576).



### Les fondations de messes.

Moyennant un legs à un ordre religieux, une église, ou une chapelle, une personne demandait en retour, que soit célébré une fois l'an et généralement à perpétuité une messe pour le salut de son âme. Ces messes pouvaient être célébrées le jour anniversaire du décès du requérant, ou pour la fête de son saint patron, ou encore, ces messes pouvaient être en l'honneur d'un saint particulier.

Dans ce registre, quatre fondations de messes, trois sont pour le repos de l'âme d'un défunt, la quatrième à la charge du seigneur du lieu ou de son commis ; elle est commémorative de Saint-Sébastien, sera célébrée le dimanche soir et sera payable à la Saint-André.

#### **Fondations de messes pour un défunt**

*Mémoire que à l'église de Vacqueyras y a une fondation d'une messe tous les mardi susdit partung Giraud PASCAL de 5 Ff a légué sur une terre vigne scithuée au terroir dudit lieu nomé Fontombader que dame Jehanne RIGOT et mre Lois DAULPHIN, son fils, la ténons coste pour Jean Laurent PERRIN, par mr Francès JOUCELIN, notaire sus les ans et jour y contenus.*

*Le premier mardi du mois de septembre 1579 ay acomensé de dire lad. messe ung an laquelle messe mr Lois DOUFIN et ALEMAND, son frère, notaire done charge de la servire pour led. an.*

*Plus une aultre fondation d'une messe matinière tous les dimanches de 7 florins, fondée per ung nomé feu Claude GONTIER sur une siène vigne et terre dans le terroir de Vaqueras alant de Sarrians, laquelle vigne et terre tiennent Anthoine NAVEAU et Euphèse GONTIERE, costé par mr Francès JOUCELIN, notaire de Vaqueyras.*

*Plus une fondation à la chapelle de Ste Anne dans l'église de Vacqueyras à dire tous les lundis per la ... de la dite chapelle avec charge que de la messe de mon seigneur dudit lieu devant offrir tous les lundis ung pain et ung pichito de vin, laquelle offrande est, et appartient au curé dudit lieu. Nommé coste par acte reçu per notaire.*

*Come soit que Monseigneur de Vaqueyras ay doné ladite chapelle Ste Anne à Balthazar RIGOT come vaquante et pour ce que ne ya aultre prêtre que le curé à Vaqueyras, mon dit seigneur come .. patron de lad. chapelle a accordé et consenté que pour ce que la dite messe ne se peut dire le lundi que pout ce que le jeudi que ne ya point de fondation, la dite messe se dira audit jour de jeudi à l'autier de Ste Anne de laquelle messe, Jehan JOUBERT, beau père, dud. Balthazar a doné charge à moy Jehan GRANGET, curé, de la dire et m'en donne pour ung an, six florins et le jour de ste Anne mon diner et trois sous et disime au cler, laquelle messe se doilt à comenser le jeudi 15 jour du mois d'octobre l'an 1579 et tel jour finissent.*

#### **Fondation de messes pour Saint-Sébastien**

*Plus une fondation pour dire salve tous les dimanches au soir avec une comémoration de St Sébastien que lia une eymine d'huile payable au jour de st André, tous les ans à nouvel au curé dud. lieu, laquelle fondation et la doit payer mr seigneur de Vaqueyras ou son comis.*



#### **Les fêtes mobiles de 1576 à 1580**

L'Eglise catholique a deux sortes de fêtes au cours de l'année liturgique ; celles à dates fixes et celles à dates mobiles. Les fêtes mobiles dépendent de la date de Pâques qui est fixée par le Concile de Trente (1545-1563), au dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Cette date de Pâques oscille entre le 22 mars et le 25 avril. Messire Jehan GRANGET a pour la postérité soigneusement noté les fêtes mobiles des années 1576 à 1580 (tableau 4).

<i>Rubriques</i>		<b>1576</b>	<b>1577</b>	<b>1578</b>	<b>1579</b>	<b>1580</b>
Nombre d'or		19	1	2	3	4
Année bissextile		oui				
Lettre dominicale		a	f	e	d	c
Septuagésime	63 jours avant Pâques	19/02	03/02	26/02	15/02	31/02
Les Cendres, ou 1 <sup>er</sup> jour du Carême		07/03	20/02		04/03	
Pâques		22/04	07/04	30/03	19/04	04/04
Les Rogations		28/05	12/05	11/05		
L'Ascension	40 jours après Pâques		16/05		28/05	12/05
Pentecôte	50 jours après Pâques	10/06	26/05	18/05	07/06	22/05
Le dimanche de la Trinité	7 jours après Pentecôte		02/06			
La fête-Dieu	jeudi suivant la Trinité	21/06	06/06	29/05	18/06	02/06
L'Avent du Seigneur		02/12	01/12	01/12	29/11	27/11

Tableau 4 - Fêtes mobiles de 1576 à 1580, transcrites par Messire Jehan GRANGET, curé de Vacqueyras.

*Le nombre d'or* est le rang de l'année dans le cycle lunaire, et comprend 19 années juliennes, soit 366 jours tous les 4 ans, c'est-à-dire 365 jours un quart par an.

*Les Rogations* ont lieu durant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

Transcription des fêtes mobiles année par année de 1576 à 1580

*Registre des fêtes mobiles de l'année 1576*

Nombre d'or 19

Année bissextile, cette année

La lettre dominicale jusqu'à la fête de Saint Mathias sera a, et après la dite fête b

De l'épiphanie jusqu'à la septuagésime seront 5 dimanches

La septuagésime sera le 19 février

Les cendres le 7<sup>ème</sup> jour du mois de mars

Pâques le 22 avril

Les Rogations le 28 mai

Pentecôtes le 10 juin

La fête-Dieu le 21 juin

Dimanches entre Pentecôtes et l'Avent 24

L'avent du seigneur le 2 décembre

*Fête mobile de la présente année 1577*

Nombre d'or 1

Lettre dominicale f

La septuagésime le 3 jour de février

Les cendres le 20 jour de février

Pasques le 7 jour d'avril

Le dimanche de Rogations le 12 may

L'ascension le 16 jour de may

Penthecostes le 26 jour de may

Le dimanche la Trinité le 2 de jung

Le jour de dieu le 6 de jung.

dimanche entre penthecostes et l'advent y en a 26

L'advent le premier jour de décembre

Intervalhes entre le jour de l'an et carême entrant 7 septemeines 2 jours.

*Fête mobile de la présente année 1578*

La lettre dominicale sera e

Nombre 2

Dimenches vacants entre l'octave de la épiphanie et la septuagésime 2

La septuagésime sera le 26 jour du mois de janvier

Pasques le 30 jour du mois de mars

Rogasons le 11 de may

Penthecostes le 18 de may

Le jour de dieu le 29 de mai

Dimenches entre penthecostes et l'avent

L'avent le premier de décembre

*Fête mobile pour l'année 1579*

En la présente année 1579 nous aurons pour letre dominicale d

Le nombre d'or 3

La septuagésime le 15 février

Les cendres le 4<sup>ème</sup> mars

Pasques le 19 d'avril

L'ascension le 28 de may

Penthecostes le 7 Jung

Corpus domini le 18<sup>ème</sup> Jung

*Dimanche entre pentecostes et l'advent 24*  
*Le premier dimanche de l'advent le 29 novembre*

*Fête mobile de l'année présente 1580*

*Nous aurons d'aure nombre 4*

*Lettre dominicale jusques à St Matthias c*

*Et da qui en la b*

*Deux dimanches vaquants de l'octave de la pipanie jusques à la septuagésime*

*La septuagésime le 31 de janvier et le mercredi des cendres le 17 jour de février*

*Pasques le 3 d'apvril*

*L'ascension le 12 de may*

*Pentecostes le 22 de may*

*Le jour de dieu le 2 jung*

*Dimanches de pentecostes jusques à l'advent 26*

*L'advent dimanche premier le 27 novembre 1580*

#### *Fin des fêtes mobiles*

L'année 1580 fut une année bissextile, bien que non mentionnée par le curé. Le 29 février 1580, il confessa sept de ses paroissiens.

A la suite de l'énumération des fêtes mobiles de l'année 1576, figure la mention suivante :

« *L'accident exécrationnel survenu dans le terroir de Vacqueyras le 2nd jour du mois de janvier de l'an de la nativité du Christ 1576, dont les mort, folio 16* ». Cependant, il ne nous a pas été possible de savoir à quel accident fait référence le curé.

Messire Jehan GRANGET meurt le 24 novembre 1580, son acte de sépulture clos le registre.

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

11. The eleventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

12. The twelfth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

13. The thirteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

14. The fourteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

15. The fifteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

16. The sixteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

17. The seventeenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

18. The eighteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

19. The nineteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

20. The twentieth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

21. The twenty-first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

22. The twenty-second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

# Les succursales de la paroisse de Bédoin

Anne-Marie de COCKBORNE

Bédoin communauté du Comtat Venaissin située au piEd du Ventoux eut au cours des siècles comme succursale, le hameau des Beaux, puis celui de Sainte-Colombe.

La succursale des Beaux remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et tombera probablement en désuétude au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, car à la fin de celui-ci est créée une succursale au hameau de Sainte-Colombe. Dans son procès-verbal, l'évêque de Carpentras précise qu'un autre prêtre célébrera une messe durant six mois au hameau Saint-Denis des Beaux et les autres six mois au hameau de Saint-Estève, attendu que les habitants de ces hameaux ne peuvent se déplacer pour entendre la messe à Sainte-Colombe.

## Succursale du hameau des Beaux au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le registre paroissial de Vacqueyras, répertorié sous la cote GG4 (XVII<sup>e</sup> siècle), est constitué d'actes de baptême, de mariage et de sépulture, célébrés dans un peu plus d'une quinzaine de paroisses qui aujourd'hui, se situent dans les départements de Vaucluse et de la Drôme. Parmi ces paroisses, se trouve le hameau des Beaux, succursale de Bédoin. Outre les actes, sont mentionnés des testaments, des bénédictions d'église, des confirmations, des recettes diverses, des comptes-rendus de processions et des cantiques. La majorité des actes sont signés de messire **Claude ESTIENNE**.

Messire **Claude ESTIENNE** exerça son ministère au hameau des Beaux de 1647 à 1653. Il y célébra neuf baptêmes, neuf mariages et six sépultures. Il transcrivit deux testaments et laissera le récit d'une procession.

### **Testaments**

Le 3 septembre 1647, Jehanne MASOTE, veuve, résidant au hameau des Beaux, dicte ses dernières volontés à messire Claude ESTIENNE. Puis le 2 août 1653, c'est au tour d'Anne Jehane, fille de Hiérosme. De fait, il s'agit des dernières volontés de deux femmes, ne possédant en bien propre que leurs effets personnels : chemise, robe, faudaux (tablier), et meubles.

*L'an 1647 et le 3<sup>me</sup> 9bre dernière volonté de Jehanne Masote, veuve, aux Beaux, veut estre portée par les pénitans blancs de Bédoin et lui léque 11 florins.*

*A Thonnette, sa fille, veut quelle aye ses robes et linge savoir chemises coutare et faudaux, cifes et un coffre tel que son frère lui bailera sans autre chose et lad. Thonnette se sovoient delle.*

*Pour ses funérailles a la volonté de son fils attendu la donation a lui faicte se reserve une messe tout le long de lan tel jour quelle sera desceder. Sic attestor. C. Estienne, pbre des Beaux, Abbé*

*L'an 1653 et le 2<sup>me</sup> aoust dernier déposition dernière volonté d'Anne Jehane, fille de Hiérosme, aux Beaux a dit et déclare amoi sovoigné et par consentement de sa mère quelle veut et entend que si elle vient a disider de la maladie laquelle est attaincte quelle donne tous ses habits tant linge, robes et autres meubles de fille quelle Jehanne sa seur sansque autre lui puisse rien demander, hors la mère, et par foi de ce me suis sovoigné aux Beaux, lan et jour que dessus, le tout après avoir esté confessé et communier sic attestor.*

*C. Estienne, 3<sup>e</sup> pbre à l'église de Bédoin Abbé*

On ne trouve pas trace de la sépulture de Jehanne MASOTE dans le registre. En revanche, Anne Jehanne décède le 5 octobre 1653. L'an 1653 et le mardi du présent mois de 9bre la

*sud. Anne Jehanne a confirmé sa volonté comme dessus ayant esté confesé et communie et rescu le sacrement de l'extreme onction. sic attestor comme confesseur de la sud. C. Estienne, pbr 3<sup>me</sup> de Bédoin. Abbé.*

### Récit d'une procession

Le 28 avril 1652, a lieu au hameau des Beaux une procession sous le patronage de monseigneur de BICHI, évêque de Carpentras. Elle se termine par une messe solennelle en la chapelle Saint-Denis. Or, d'après BAILLY (1985), cette chapelle sous le vocable de Saint-Denis aurait été construite en 1774. Il est possible que l'édifice mentionné par messire Claude ESTIENNE au XVII<sup>e</sup> siècle, devenu vétuste, ait été démoli, puis reconstruit en 1774.

*1652 et le 28<sup>me</sup> aprtil au lieu des Beaux, terroir de Bédoin, le r<sup>e</sup> père Bouchard et r<sup>e</sup> père Agnicau de l'oratoire missionnaire pour éminentissime cardinal Bichi, évêque de Carpentras, la mission étant aux Beaux, ont fait fore procession soulannelle tant par ordre pourtant lantour dud. lieu assiste de pbr. dud. Bédoin ayant prêché aux hotes et donne la bénédiction du St sacrement et puis dans l'église St Denis. Moy sousigné curé desd. Beaux. Claude Estienne, pbr de Caromb.*

### Succursale au hameau de Sainte-Colombe au XIX<sup>e</sup> siècle.

La succursale de Sainte-Colombe est créée en 1791 à la veille du rattachement définitif du Comtat Venaissin à la France. L'ordonnance officialisant cette création sera établie par monseigneur de BENI, évêque de Carpentras.

La paroisse de Sainte-Colombe n'eut qu'un seul registre, rédigé d'après l'ordonnance en trois exemplaires. En tête du registre qu'il nous a été donné de consulter est mentionnée la phrase suivante :

*Premier registre tenu dans les annexes de la Paroisse de Bédoin datant depuis l'an 1791 jusqu'à l'an 1836, et contenant les actes de baptêmes et décès ; pour les mariages, ils sont enregistrés dans les registres de la Paroisse de Bédoin.*

Les actes de baptême et de sépulture rédigés en latin jusqu'en 1792, seront enregistrés jusqu'en 1836, mais les prêtres desserviront cette paroisse jusqu'en 1910. A la fin du registre est mentionné le nom des prêtres de cette paroisse avec la période où ils y furent desservants.

### Les curés à Sainte-Colombe

*Abbé Bousquet 1910  
Abbé Reynaud 1905 à 1910  
Abbé Michel 1894 à 1905  
Abbé Mauras 1889 à 1894  
Abbé Roussel 1884 à 1889  
Abbé Borbon 1872 à 1884  
Abbé Carias 1869 à 1872  
Abbé Ayme 1865 à 1869  
Abbé Anaud 1851 à 1865  
Abbé Bouscard 1846 à 1851  
Abbé Sorlot 1846 à 1846. Vic. de Bédoin  
Abbé Granges 1844 à 1846  
Abbé Grandordy 1843 à 1844  
Abbé Thibaud 1841 à 1843  
Abbé Veyrens 1839 à 1841. Vic. de Bédoin  
Abbé Moutonnet 1838 à 1839. Vic. de Bédoin*

*Abbi Martin 1838 à 1838. Vic. de Bidoin*

*Abbi Bernnet 1804 à 1836*

*Abbi Penné 1802 à 1804*

*Abbi Saurel 1791 à 1802*

En première page du registre un nota afin que le lecteur se reporte à la fin de celui-ci pour prendre connaissance de l'ordonnance de monseigneur de BENI, évêque de Carpentras qui définit les modalités de fonctionnement de la succursale de Sainte-Colombe, et l'exercice du culte aux hameaux de Saint-Denis des Beaux et de Saint-Estève.

*Nota à la fin du présent registre, ce trouve le procès verbal des stations établies en cette Paroisse.*

### **Ordonnance de monseigneur de BENI, évêque de Carpentras**

L'ordonnance de monseigneur de BENI a été retranscrite dans le registre par le premier curé de Sainte-Colombe, messire Alexis Gabriel SAUREL.

*Ordonnance au décret de Monseigneur Illustrissime le Révérendissime Joseph De Bini, Evêque de Carpentras, portant établissement d'une Eglise succursale au hameau de Ste Colombe, terroir du lieu de Bidoin, et dans une dimerie particulière sous le titre de Saint Etienne in Cathololis.*

*Ensemble la nomination du premier Prêtre succursal en la personne de Messire Alexis Gabriel SAUREL Prêtre de la ville de Mazan, Vicaire actuel de la Paroisse de Bidoin du 4 janvier Mil sept cent quatre vingt onze.*

*Nous Joseph De Bini, par la grace de Dieu, et du Saint Siège apostolique Evêque de cette ville de Carpentras, pourvoyant aux instances qui nous ont été faites par les habitants, habitants des hameaux de Saint Estève, de Sainte Colombe et de Saint Denis des Beaux situés dans le territoire du lieu de Bidoin ce dans la dimerie particulière de Saint Etienne de Cercallège à l'effet d'obtenir l'établissement d'une succursale dans l'un des trois hameaux de la dite dimerie, vu l'éloignement des dits hameaux de la Paroisse du dit Bidoin et la conservation de la messe pendant six mois de l'année dans chacun des deux hameaux dans lesquels la dite succursale ne sera point établie, vu le rapport du commissaire par nous député sur la situation des dits trois hameaux, sur le nombre des habitants qui les composent et sur l'éloignement de plus d'un lieu des dits hameaux de la Paroisse du dit Bidoin. Reconnaissant la nécessité de procéder au dit établissement, afin de procurer aux habitants des dits hameaux les secours spirituels dont ils sont dans le cas d'être privés dans les occasions urgentes et imprévues ; nous avons par le présent décret érigés ainsi que nous érigeons dans le quartier des Beaux et au hameau de Sainte Colombe une église succursale comme étant ledit hameau placé au centre de la dite dimerie de Saint Etienne et le local le plus propice à l'effet de la susdite érection, nous ordonnons en conséquence pourque ladite succursale soit mise en activité et que le prêtre que nous désignerons pour la desservir puisse incessamment en remplir les fonctions ; qu'il sera construit dans l'église de Sainte Colombe aux frais de qui de droit, des fonts baptismaux en bois ou en pierre dûment formés et munis d'une serrure et clef, qu'il sera pourvu d'une cuvette pour contenir l'eau baptismale ; de trois boîtes en argent pour renfermer les Saintes Huiles, d'un cornillon argent pour verser l'eau baptismale, de plus qu'il sera pourvu de deux stoles, d'une blanche et violette et l'autre noire pour l'administration des sacrements, plus qu'il sera pourvu d'une boîte en argent et d'une bourse avec son cordon pour renfermer le Saint viatique lorsqu'on le porte aux malades de la compagnie, d'une ombelle décente et de deux fanoux pour accompagner le Saint viatique ; qu'il sera de plus pourvu d'un ciboire argent pour contenir les Saintes hosties, que le tabernacle sera mis en état et intérieurement doublé en soye pour contenir la réserve du Saint Sacrement, ainsi que d'une lampe en cuivre pour veiller jour et nuit au devant du Saint sacrement, qu'il sera placé dans ladite chapelle qui sera désormais église succursale, un confessionnal décent pour servir au prêtre succursal à entendre les confessions des fidèles et que les avances des*

fournitures seront faites par les habitants dudit hameau de Sainte Colombe sauf à eux d'y faire contribuer les habitants des deux autres hameaux et leur recours contre qui de droit.

De plus nous avons ordonné ainsi que nous ordonnons que les habitants dudit hameau de Ste Colombe fourniront un local pour être converti en cimetière, lequel cimetière sera entouré de murailles muni d'une porte en bois formant à clef et qu'il y sera placé une croix au milieu pour désigner la Sainteté du lieu, que les murailles seront élevées à hauteur suffisante pour que les chiens ou les autres animaux ne puissent point y pénétrer et que ledit cimetière soit de grandeur suffisante pour contenir les morts qui y seront ensevelis ; et que la dépense pour le dit cimetière ainsi que pour les murailles qui l'entoureront et la porte et la fermeture d'icelle seront et demeureront tant pour la construction que pour les réparations à la charge des habitants des hameaux de la dimerie de St Estève.

De plus nous avons ordonné et ordonnons qu'en attendant, qu'il soit construit dans ledit hameau de Ste Colombe, un logement propre et décent pour l'habitation du prêtre qui doit desservir ladite succursale et qu'il soit statué aux frais de qui ladite maison doit être construite, les habitants du dit hameau de Ste Colombe logeront ledit prêtre succursal auquel nous imposons l'obligation de la résidence afin d'être à portée de porter les secours spirituels aux malades des granges et habitations desdits hameaux.

Et pour que notre décret d'érection soit incessamment mis en exécution, nous avons député ainsi que nous députons pour desservir ladite succursale en qualité de prêtre succursal

Mr Personne Messire Alexis Gabriel Sauré prêtre de la ville de Mazan actuellement secondaire de la paroisse de Bédoin auquel prêtre succursal nous avons assigné ainsi que nous assignons les émolumens ou portion congrüe de deux cent cinquantes livres monnaie de France aux termes du bref ou motu proprio de notre Saint Père le Pape Pie VI. En datte du 29 octobre 1776 à lui payable par quartiers anticipés de trois en trois mois, par qui de droit, de laquelle portion congrüe les habitants desdits hameaux et notamment ceux dudit hameau de Ste Colombe, sauf leurs recours sur les objets qu'il sera déterminé devoir être employé audit paiement seront tenus de faire les avances, en conséquence de laquelle érection et députation nous avons ordonné et ordonnons que le sieur Sauré prêtre succursal qui a commencé de célébrer la Sainte Messe le premier du courant, la continuera les jours de dimanches et fêtes au moins qu'il remplira tous les devoirs attachés à l'office de prêtre succursal, qu'outre la célébration de la Sainte Messe il fera le prône tous les dimanches avant ou pendant la messe, qu'il fera deplus aux enfants des granges desdits hameaux le catéchisme dans ladite Eglise succursale les dimanches et fêtes chaumées après midi ou à une heure commode pour les instruire des devoirs de notre Sainte religion, visitera les malades, leurs administrera tous les sacrements de l'église, baptisera les enfants, publiera les mariages des habitants desdits hameaux, ensevelira les morts, lorsque le cimetière sera fermé et dûement béni. Quant à la bénédiction des mariages nous les avons réservés et réservons à Mr le curé de Bédoin comme pasteur de l'Eglise mère; et nous avons ordonné et ordonnons que les habitants desdits hameaux seront tenus d'aller faire leurs communions pascale dans la paroisse dudit Bédoin, d'y assister à la procession du Saint Sacrement le jour de la fête Dieu, de chaumer le titulaire de la paroisse dudit Bédoin qui est Saint Antonin treize septembre et quant à celui de la succursale dudit hameau nous l'avons déterminé au vingt six décembre fête de Saint étienne comme de titre du prieuré dudit hameau.

Et d'autant qu'il n'est pas possible que les habitants des hameaux de Saint Denis et de Saint Estève se déplacent tous pour assister à la Sainte Messe dans l'église de la Succursale érigée au hameau de Sainte Colombe, nous ordonnons qu'il sera célébré une autre messe par un autre prêtre qui sera par nous député six mois dans celle de Saint Denis et six mois dans celle de Saint Estève, sous l'honoraire que nous lui fixerons, lequel sera payé par qui de droit et par provision par les habitants des hameaux dans la chapelle desquels ladite messe se célébrera sauf leurs recours sur les objets qui seront déterminés devoir être employés à l'acquittement de l'honoraire de ladite messe laissant au prêtre qui sera député pour cet effet la liberté de réserver à l'un des deux hameaux à son choix ou de fixer son habitation ailleurs, mais l'obligant de faire tous lesdits dimanches dans la chapelle ou il célébrera une

*instruction familière au peuple durant ladite messe ou à l'église d'icelle pour les instruire des devoirs de notre sainte Religion et les conduire au chemin de la vérité chrétienne.*

*Nous ordonnons enfin, qu'il sera tenu dans l'église succursale un livre de registre des baptêmes et des morts et pour y noter tous ce qui est à noter, que ledit registre sera fait à triple original dont l'un restera dans ladite succursale, un autre sera remis au cure de Bédoin et le troisième déposé aux termes de notre ordonnance. Rière notre officialité le papier desquels registres sera fourni par qui de droit au dit sieur prêtre succursal.*

*Donné à carpentras dans notre Palais Episcopal le quatre janvier Mil sept cent quatre vingt onze.*

*Je, Evêque de Carpentras Devillaris chancelier ainsi signé à l'original.*

*Pour copie conforme.*

*Sawol, prêtre succursal.*

### **Les actes**

Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il a été célébré à Sainte-Colombe 640 baptêmes, parmi lesquels dominent les patronymes suivant :

BOYAC  
CLOP, CONSTANT  
DAUBERTE  
GAUTIER  
JEAN  
PASTOURET ou PASTORET  
REYNARD  
VENDRAN

Les sépultures sont au nombre de 523, et parmi elles 60.4 % concernent des personnes qui atteignent au plus 20 ans. Cela est tout à fait cohérent avec ce que l'on peut observer dans d'autres communautés à cette époque. Il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour que ce pourcentage commence à chuter.

### Bibliographie

BAILLY R., 1961 - Dictionnaire des communes : Vaucluse. Ed. J-Y Baud, Avignon.

TROUSSE F. et LAFOREST M., 1997 - Relevé du registre des actes de baptême et de sépulture de Sainte-Colombe, succursale de Bédoin. Archives ecclésiastiques.

VAILLEN E., 1989 - Relevé du registre des actes de baptême, de mariage et de sépulture de Vacqueyras. Série communale cote : GG4.



The first of these is the fact that the...

The second is the fact that the...

The third is the fact that the...

The fourth is the fact that the...

The fifth is the fact that the...

The sixth is the fact that the...

The seventh is the fact that the...

The eighth is the fact that the...

The ninth is the fact that the...

The tenth is the fact that the...

The eleventh is the fact that the...

The twelfth is the fact that the...

The thirteenth is the fact that the...

The fourteenth is the fact that the...

The fifteenth is the fact that the...

The sixteenth is the fact that the...

# La fin tragique du curé David de Roaix

Elisabeth VAILLEN et Juliette VAILLEN

On pourrait penser que rien ne peut venir troubler la vie paisible de nos ancêtres de Roaix. Et pourtant, le curé David trouve une mort bien tragique en cette année 1758. Les faits rassemblés dans un dossier aux Archives Départementales de Vaucluse sont relatés avec une grande précision.

**Le 15 Mars 1758**, Pierre MARCEL, promoteur fiscal de l'évêché de Vaison, expose que Messire Pierre DAVID prêtre et vicaire perpétuel de Roaix aurait été assassiné dans son lit, la nuit dernière « *par des personnes de la dernière meschante et de la plus noire scélératise qui seroient entrées dans la maison claustrale où se trouvait ledit David, par une brèche et ouverture qu'elles auroient faites au dessous de la porte d'entrée de la dite maison, elles auroient ôté une grosse pierre servant de seuil et après, auroient ouvert la porte d'entrée avec la clef qui étoit à la serrure en dedans, et auroient même volé et emporté des effets et argent dudit David* ».

De tels excès ne devant pas rester impunis, il porte « plainte et querelle criminelle » contre les coupables et complices de la mort dudit David, fracture de la porte et vol fait en la dite maison.

La découverte de la mort du curé David provoque une agitation intense dans la région, une enquête locale est menée. Comment est-il mort ? Quels sont les coupables ? Avaient-ils des complices ?

## LES FAITS

### ↳ Comment est-il décédé ?

Le promoteur fiscal, accompagné du notaire Simon Pierre Giraudy, de Jean Louis Brun du lieu de Cairanne, régent des écoles de Roaix et de Jean Baptiste Daladier de Roaix, témoins, découvrent dans la chambre « *à plain pied d'un sallon haut, la chambre se trouvant à gauche du sallon* » le cadavre de Messire Pierre David, gisant sur les draps du lit. Les témoins le reconnaissent bien. Il se trouve avoir les épaules et la tête contre le mur de la chambre, la tête découverte et rasée sans bonnet, n'ayant qu'une chemise, les pieds pendants du lit.

Aucune trace de sang, aucun coup de feu ou d'instrument tranchant que le cadavre n'aurait reçu. Seules les marques au bout du col font dire au promoteur fiscal que le curé David aurait été étranglé....

Pourquoi ? La réponse semble être effectivement trouvée : les tiroirs de la crédence en bois de noyer ont été tirés, les effets répandus sur le plancher de la chambre, « *liges et vêtements renversés et mal en ordre* ».

↳ Le même jour, 15 Mars, l'évêque de Vaison demande à ce qu'un médecin de la faculté d'Avignon, assisté de deux chirurgiens jurés, examine et vérifie de quel genre de mort le défunt a péri.

La relation nous indique que le curé David a bien été étranglé « *avec tant de violence que l'impression du lien étoit profondément gravée sur tous les muscles qui se trouvent à la circonférence du col et principalement sur la nuque* ». Mais pour qu'il ne crie, les assassins et voleurs ont d'abord voulu brider puissamment sa bouche. Ce sont tous ces aspects que constatent les médecins. De plus le curé David a été étranglé vivant, et dans une attitude de défense.

Une mort que les experts qualifient de violente et de quelque durée. Il n'a donc pu se défendre ? Combien étaient-ils ? Personne n'a également pu l'entendre ?

L'enquête locale pourra t-elle lever toutes ces interrogations ?

↳ Toujours est-il que le cadavre du curé David est porté le jour même en l'église paroissiale de Roaix, pour y être inhumé le lendemain, la garde de son corps étant assurée avec soin. La maison claustrale est, quant-à-elle, gardée par la maréchaussée de Vaison.

↳ **Le lendemain 16 Mars, le procès verbal** sur la brèche et ouverture faite au dessous de la porte d'entrée est établi.

**Comment les assassins sont-ils rentrés ?** La porte d'entrée étant fermée à clef, les voleurs et assassins ont enlevé la grosse pierre qui servait d'escalier à la porte, et de ce fait, ont pu accéder au sol du vestibule (celui-ci étant élevé de deux pans au dessus de la rue).

La reconstitution de la scène montre qu'un homme de taille moyenne, couché à terre, entre sans beaucoup de peine par l'ouverture en question.

↳ L'enquête précise que le promoteur fiscal s'est aperçu, que parmi les livres du décédé, se trouvaient « *deux livres couverts de parchemin contenant l'un le registre des baptêmes de la paroisse et l'autre les registres des mortuaires et des mariages* » lesquels livres, il souhaite qu'ils puissent être remis à quelque prêtre qui aura soin de desservir la paroisse par intérim. Le notaire épiscopal Joseph Rousset, de Vaison, atteste ainsi que Messire Toussaint Meynier prêtre et secondaire de Rasteau reçoit le livre des registres de baptêmes commençant le 3 Juin 1700 et finissant le 1<sup>er</sup> Décembre 1756, ainsi que le livre des registres des mortuaires et des mariages commençant et finissant aux mêmes années.

Il est effectivement important, que, malgré les événements qui secouent la paroisse, la vie religieuse par intérim, continue. Les baptêmes, mariages et sépultures pourront être célébrés en l'église et leur transcription assurée.

↳ **Les proches parents du curé David sont avertis.** Se déplace ainsi de Séguret, son frère Louis. Il comparait en la maison claustrale, tant en son nom que pour et au nom de François David, de Séguret, Marie Rose David, femme d'esprit Baussan, de Séguret, Marie Rose Clément, épouse de Louis Bovis, du Crestet, fille et héritière de Thérèse David, épouse en son vivant de Martin Clément, du Crestet, Marie Rose et la défunte Thérèse, soeurs dudit feu Pierre David, prêtre.

## L'INVENTAIRE ET LA POSE DES SCELLES

Ce même jour les scellés sont apposés à la plus grande partie des meubles et effets existants dans la maison et notamment aux papiers qui se trouvent dans la chambre du décédé. Les scellés sont également mis à celle-ci.

Mais auparavant, Louis David, ayant les clés de la maison claustrale, va procéder à l'inventaire des biens et denrées de son frère, dans les pièces où les scellés n'ont pas été apposés par le promoteur fiscal.

↳ Au rez de chaussée, « **la patouille** » contient tous les ustensiles nécessaires à la réalisation des repas du curé : marmites, cuillères en fer et en bois, tamis ... les ingrédients : huile, graisse blanche ainsi que tout ce qui est utile pour dresser et garnir une table : nappe, serviettes, fourchettes, couteaux, cuillères d'étain, soucoupes ...

Juste à coté, dans la **cuisine**, le nécessaire pour entretenir le feu : pinces, pelle à feu, chenets en fer, gril, paire de soufflets, broche ... Dans la **cave** : la réserve de vin est contenue dans 3 tonneaux, un peu d'huile contenue dans une pierre.

L'intérieur du **salon haut**, en face de la chambre du curé, est peu garni, mais présente toutefois deux chaises de saule garnies de paille, treize estampes en grisaille sans cadre et six avec cadre, plus deux rideaux indiennes aux fenêtres.

Nous atteignons le **grenier**, où se trouvent les réserves les plus diverses : « *une corbeille dans laquelle il y a des poires séchées, une autre corbeille où il y a un demi minot de sel, un vieux bahut plein au deux tiers d'amandes, quatre ou cinq émines de sègle avec quelque peu de bled dedans, ... une ruche à miel, deux livres de laine, un sac, ...* » et quelques vieilleries « *une vieille mais, un vieux ciel de lit garni de toile, deux vieilles ruches à miel* ».

A coté du grenier, un **membre** dont l'intérieur est fort simple : un lit de bans avec sa paillasse, un drap, une couverture de laine et un traversier de paille. Les descriptions et témoignages ultérieurs laissent penser qu'il s'agit de la chambre de la servante.

Dans un **autre membre** un peu plus cossu se trouvent une literie en bois de noyer avec planche, matelas, paillasse, deux draps, couverture de laine, garniture de lit et ciel de lit, le tout en toile blanche. Cet intérieur est décoré de deux estampes en grisaille, quelques céréales et fruits y sont également entreposés, ainsi qu'une caisse en bois de sapin.

A coté de cette chambre, un membre appelé **galetas** : débarras où s'y trouvent pèle mèle un tour à filer, deux ruches à miel, une canisse de canes, des bâtons en saule, cadres et tableaux, 30 livres de charbon, deux mauvais balais...

L'inventaire se termine par l'**écurie** où se trouve « *une mauvaise bariote* » pour porter du fumier, ainsi que le **grenier à foin** : deux cent sarments attendent d'être utilisés.

L'univers matériel du curé David est donc inventorié par son frère Louis, afin de procéder aux divers partages. Seules les pièces sous scellé feront l'objet d'un autre inventaire.

↳ **Les scellés sont ensuite apposés** : Après avoir fermé les deux fenêtres de la chambre de la maison claustrale donnant sur la rue, ainsi que la porte à vitre donnant sur une petite terrasse, Monsieur Marcel, promoteur fiscal, applique « *une petite bande de papier blanc collé avec de la cire d'Espagne rouge, prenant une extrémité de la bande de papier sur un des battants ou contrevent de la porte à vitre et l'autre extrémité du papier sur l'autre battant, et j'ai mis et apposé le scellé aux armes de la Cour épiscopale avec de la cire d'Espagne rouge avec les deux extrémités de la bande de papier...* » Ainsi chaque contrevent de fenêtre ainsi que la porte fermée avec le loquet, en fait toutes les ouvertures, vont être fermées avec des bandes de papier blanc et collées à la cire d'Espagne rouge et scellées aux armes de la cour épiscopale. Deux témoins, Joseph Faravel et François Nourrit approuvent les scellés.

## LE TEMOIN

↳ Le curé David se trouve être inhumé, la maison claustrale sous scellés. L'enquête va maintenant se diriger vers les coupables et les complices.

### **Il y a t-il eu, tout d'abord un ou des témoins ?**

Marie Magdeleine GLEYSE, 43 ans, servante depuis dimanche soir de Messire feu Pierre David, originaire de Valréas, est entendue. Son témoignage est important : Elle est vraiment le témoin majeur de la fin tragique du curé.

C'est ainsi qu'elle dépose :

Elle dit que le 14 du courant jour de mardi sur les 11 heures du soir, le curé David regardant sa montre, décida d'aller se coucher. Il monta ainsi à sa chambre à l'aide d'une lampe à queue allumée, sa servante le suivant.

Celle-ci n'ayant pas de lampe pour aller se coucher (sa chambre se trouve être en dessus de celle du curé), il fallut donc qu'elle y accède en s'éclairant.

Pendant que le curé David se couchait, elle fit sa prière dans le salon jouxtant la chambre du curé.

Elle prit ensuite la lampe et demanda au vicaire, avant de s'en aller, s'il voulait qu'elle ferma la porte. Celui-ci lui ayant dit non, elle monta ainsi à sa chambre.

Elle se coucha et s'endormit rapidement « *parce qu'elle ne dormait depuis quelques soirs* ».

Elle fut réveillée dans la nuit, sans savoir quelle heure il était, par une voix qu'elle ne connut pas et qui cria ces paroles « *Secours, secours mounn Dieou sieou perdu* », elle ne comprit pas bien d'où venait la voix, cependant elle entendit un peu de bruit dans la chambre dudit curé, sans pour autant se poser de questions, celui-ci lui ayant signalé qu'il se leverait tôt.

N'entendant plus rien, elle resta sans pouvoir se rendormir jusqu'à la pointe du jour.

Au matin, ne se rappelant pas quelle heure il était, elle entendit quelqu'un pleurer dans le salon de la maison et une femme de Roaix qu'elle ne connaît pas lui dire ces paroles « *Madeloun avé ben sounia vostre mestre* », sur quoi elle descendit effrayée, croyant qu'il était arrivé quelque accident audit David.

Et c'est ainsi qu'elle rentra dans la chambre du curé et le trouva gisant mort au travers de son lit.

On l'interroge sur la porte :

### **Était-elle, lorsqu'elle alla se coucher, ouverte ou fermée à clef ?**

Elle dit avoir elle-même fermé la porte, et le curé David l'avoir vérifié après elle.

### **Pourquoi ne se leva-t-elle pas quand elle entendit crier au secours ?**

Elle dit que comme elle ne comprit pas et ne crut pas que ce fut le curé David, elle n'osa pas se lever de peur qu'en l'éveillant elle lui fit de la peine, attendu qu'il n'y avait que deux jours qu'elle était chez lui.

Elle ne dit ne connaître personne à Roaix, ayant vu le curé David une fois à Visan, il y a de cela deux ans, lorsqu'elle était au service de Messire Simon, prêtre habitant Visan.

#### **Et le chien du curé David ?**

Elle répondit qu'il était là le soir lorsqu'elle alla se coucher, qu'elle lui avait donné une soupe à manger comme on la lui donnait ordinairement, a dit qu'elle n'a pas entendu aboyer le chien dans la nuit, ni le matin quand la maison était pleine de gens.

#### **Quand elle est descendue au petit matin, pourquoi n'a-t-elle pas marqué son étonnement quant à savoir comment les personnes présentes dans le salon, étaient entrées ?**

Ce à quoi elle répondit qu'elle était trop occupée par le malheur, mais après, ces personnes lui ont dit que la porte était ouverte avec une brèche au seuil.

#### **Interrogée sur le vol,**

Elle dit avoir vu les tiroirs et la porte de la crédence ouverts ainsi que la porte du placard. Elle dit qu'il manquait du fromage frais et sec, une bouteille de vin et une montre d'argent que le curé David suspendait le soir à côté de son lit, de même que les pistolets que le curé David possédait. Elle dit avoir vu deux pièces de bois.

#### **Avait-elle entendu dire à Roaix qui soupçonnait-on du crime et du vol ?**

Ce à quoi elle répondit que quelques personnes soupçonnaient le nommé Dauphiné, auquel le curé David avait fait un billet depuis 4 à 5 jours. Elle dit qu'elle ne connaissait pas ces personnes, et qu'elle ne les reconnaîtrait pas, étant à Roaix que depuis deux jours.

Ainsi se termine l'interrogatoire de la servante.

### **LA LEVEE DES SCELLES**

↳ Le 20 mars à la requête de Louis David et de ses proches, les scellés sur les trois membres de la maison claustrale, les meubles, effets, linges et argent monnaie et non monnaie sont levés. Un inventaire en est effectué devant Joseph Rousset, notaire de la cour épiscopale de Vaison. Les héritiers s'engagent à payer les dettes et charges de l'héritage et de remettre à qui appartient les meubles ou autre chose de la maison claustrale qui ne ferait pas partie de celui-ci. Ils s'engagent également, auprès de Julien vicaire, à faire faire un service pour l'âme dudit Pierre David.

L'inventaire reprend avec plus de précision la description énoncée plus haut. Chaque pièce est visitée :

Le vestibule, avec ses deux cages en fil d'archal et deux chardonnerets à l'intérieur, l'office ou *patouille* : s'y loge un placard rempli de victuailles diverses : huile, oeufs, levain..., le salon décoré par le plan de la ville et faubourgs de Paris, par de nombreuses images pieuses et autres paysages, salon dont l'atmosphère semble indiquer un lieu de recueillement et de prière.

Après avoir constaté que les scellés n'avaient pas été altérés, ceux-ci sont levés. Les descriptifs des diverses chambres, du grenier, du galetas et du jardin sont repris, mais c'est toutefois l'intérieur de la chambre du curé David qui attire notre attention :

C'est un garde manger !! (avec les provisions en sel, avoine, pois chiches, haricots blancs gris et noirs, haricots jaunes, andouilles, farine...), parmi tout cela une tête de bois pour la perruque, un poudrier avec de la poudre !!!

Quelques tableaux et caisses contenant des ornements d'église, des soutanes, bas et ceintures, et parmi tout cela 2 livres de plomb pour chasser, un tire-bouchon, un mouchoir de soie, « *un séchon plein de cocons de grains* » : tout un ensemble hétéroclite qui, entreposé dans la chambre du prêtre, nous montre toute l'importance dans le vécu quotidien.

Les scellés prennent toute leur signification quand on apprend que la chambre du curé David servait à entreposer des objets appartenant aux habitants de Roaix, qui, en contre partie de ce « dépôt » lui empruntaient de l'argent.

Le curé David possédait une véritable bibliothèque - Trésors et richesses du savoir : Bible imprimée à Lyon en 1705, vie des saints imprimée à Lyon en 1689, Bréviaire en 4 volumes .... Liste non exhaustive, fort intéressante et très riche.

La bibliothèque recelait également des papiers concernant l'église, des extraits des cadastres, des acquits, l'état des fondations de l'église, des testaments reçus en 1734, 1744, 1749 et 1757, que le notaire a récupérés.

En fait, le curé David était le dépositaire des âmes de la paroisse, dépositaire des largesses des uns, des dernières volontés des autres, mais également de la gêne financière passagère de quelques uns.

## L'ENQUETE

Si nous voulions résumer, on voit que les premières préoccupations ont été de :

- constater les faits,
- interroger le témoin principal,
- accueillir rapidement au sein de l'église la sépulture du curé David,
- transmettre à qui de droit ses biens et héritages divers.

L'enquête, pour tenter de découvrir les coupables et complices peut alors s'accomplir à la requête du promoteur fiscal de l'évêché.

↳ Le 10 Avril sont assignés Pierre Garde, Jean Louis Brun et François Eysseric.

↳ Le 18 Avril les copies des lettres d'assignation leur sont envoyées

↳ Le 19 Avril la femme de Jean Dudon, la femme d'Etienne Guintrand, le berger de Jean Gleyse, nommé Melchion, sont assignés à comparaître, par lettres envoyées le 21 du même mois.

S'ensuivent les diverses dépositions :

↳ Le 19 Avril Pierre Garde, originaire de Ste Jalle, résidant à Roaix depuis environ 1 an, « dit et dépose ce qu'il a entendu au sujet de l'assassinat de messire le Prieur David », expression que nous retrouverons à chaque déposition.

« Que le Mercredi 15 Mars se trouvant dans le cabaret où il habite, sur les 10 heures du matin, Jean Guérin du lieu des Pilles, passa à son cabaret, et lui dit que, passant à Sorgues sur les 6 heures du matin, on lui avait dit qu'on avait assassiné le Curé David ».

Ce qui surprit Pierre Garde. Comment les nouvelles peuvent-elles aller aussi vite ? A moins que les assassins eux-mêmes n'aient relaté au sieur Guérin les faits.

Il dit également que le bruit public à Roaix est que ledit Dauphiné, qui est sorti des prisons de Saint Paul Trois Châteaux, originaire de Montségur et habitant à Baume de Transit, était allé le curé David quelques jours avant sa mort et lui avait fait faire un billet et qu'on le soupçonne beaucoup comme coupable ».

Le maître d'écoles, Jean Louis Brun, originaire de Cairanne, résidant à Roaix depuis 1 an et demi est entendu :

« En ce Mercredi 15, passant devant la maison claustrale vers 6 heures et demi du matin, il apprend que le curé David a été assassiné. En présence de Joseph Faravel, il découvre le cadavre. S'ensuivent les mêmes descriptions. La servante descendant dans le salon, Joseph Faravel la traite alors de misérable, pour avoir laissé assassiner son maître. Le maître d'écoles répète que le bruit public soupçonne le nommé Dauphiné ».

François Eysseric, ménager, originaire et habitant de Roaix, âgé de 25 ans, dit également :

« Que le bruit public est que le nommé Dauphiné, qui est sorti de prison de Saint Paul Trois Châteaux, et qui est estropié du bras droit et a un coup de sabre au front, ayant des cheveux crépés, est soupçonné d'être un des auteurs de la mort du curé David ».

Il l'a vu il y a environ 8 jours à la grange de Clément Féraud, buvant avec un autre homme de taille basse, dans la dite grange appelée des Crottes.

Le fait nouveau est que ledit Dauphiné a été vu à la grange du nommé Jean Melchion, située au quartier du Plan, cette grange serait la retraite et comme le refuge de Dauphiné et de ses camarades ».

Esprit Melchion, fils de Jean Baptiste, originaire de Roaix, habitant à la grange de Jean Gleyse, quartier du Plan, berger depuis la Saint Michel 29 Septembre, âgé de 15 ans, dit :

« Qu'un jour du mois de Mars, il apprit de la bouche de Jean et Antoine Bréchet, père et fils, alors qu'il se rendait à la doctrine, la mort du curé David. Ils se dissuadèrent de s'en retourner ».

↳ Le 24 Avril est assignée la femme de Jacques Simian.  
C'est ainsi que le 30 Avril, la déposition de Marie Teye, femme de Jacques Simian, travailleur, originaire de Roaix, âgée de 24 ans, est entendue :

« La déposante a ouï dire, par bruit public, notamment à Monsieur Faravel, que la servante de feu Pierre David a un frère, qui a un mauvais renom et passe pour un coquin.

Ajoutant que le dimanche avant la mort du curé David, elle vit arriver la servante du curé avec un homme qui l'accompagnait, lequel était un peu boiteux, marchand presque sur ses chevilles, et d'après Etienne Faravel, être le frère de la servante. Lequel homme avant d'entrer dans la maison claustrale, regardait et examinait la porte d'entrée, et en partant, regardait les fenêtres et s'arrêtait de temps en temps ».

↳ Le 8 Juillet, s'est au tour de Marie Vache, fille de Joseph et Marie Grange, veuve Joseph Dumont, de Roaix, de déposer :

« Que se trouvant avec la servante dudit curé David, dans la cuisine de la maison d'icelui sur les 7 à 8 heures du matin du jour avant sa mort et assassinat, à attendre le curé pour lui faire lire des papiers, n'y ayant personne d'autre dans la cuisine, la servante lui dit qu'elle languissait à Roaix, que ledit David ne lui commandait rien, Marie Vache lui dit qu'il n'y avait qu'un jour qu'elle était là, et quand elle serait accoutumée le curé David la commanderait et l'emploierait.

La servante lui demanda s'il était riche, elle lui dit qu'oui et la servante lui dit qu'elle ne resterait pas longtemps à Roaix. Et comme le prieur n'arrivait pas, elle partit ».

Marie Grange, veuve Joseph Dumont, originaire de Sablet, habitante de Roaix, âgée de 49 ans expliqua :

« Comme elle passait devant la maison claustrale, elle rencontra Alexandre et Alexis Faravel, l'un des deux regardant vers la maison, crût que le curé David « faisait accommoder ses escaliers bon matin, la porte d'entrée étant ouverte et le seuil ôté », mais une intuition leur fit craindre qu'il ne fut arrivé quelque chose. C'est ainsi qu'elle monta dans la chambre en présence de Jacques Simian et trouva ainsi le corps. C'est elle que la servante trouva lorsqu'elle descendit de sa chambre ».

« La servante, dans la discussion qu'elles eurent, lui dit qu'elle était innocente, qu'elle avait à la vérité, entendu du bruit dans la nuit, mais qu'elle s'était imaginée que quelqu'un battait ses enfants ».

Thérèse Dudon, fille de Jean, originaire et habitante de Roaix, âgée de 18 ans dépose ainsi :

« Deux jours après la mort dudit David, sur l'heure de midy, allant avec Jeanne Marie Teye au lieu de Roaix, Thérèse Dudon raconte à Jeanne Marie Teye qu'on avait assassiné le curé David depuis deux jours. Jeanne Marie Teye en fut surprise, lui disant qu'elle n'avait pas été à Roaix depuis la mort du curé, qu'elle n'avait entendu rien dire ».

↳ Un témoignage important, c'est celui de François Mazen, originaire de Villedieu, maréchal à forge, habitant Vaison, âgé de 32 ans :

« Dit et dépose qu'il est passé à la grange d'habitation de Jean Melchion, dans le mois de Mars dernier, un jour qu'il revenait de Sainte Cécile où il était allé prendre du charbon de pierre avec une mule dudit Melchion, il arriva sur les 10 heures du soir. Comme il était tard, il demanda à coucher au grenier à foin, comme il avait fait d'autre fois. Ledit Melchion lui dit qu'il ne voulait pas qu'il coucha au grenier, que sa femme se mettrait sur une chaise et qu'il coucherait avec lui dans son lit. Lui ayant demandé un drap, Melchion refusa. Mais comme le déposant insista beaucoup, Melchion le lui donna et le déposant monta au grenier à foin.

Ouvrant la porte, il vit un homme, couché dans la paille, ayant ses culottes, bas et souliers et une veste sur lui. L'homme s'était assis sur la paille, mit deux pistolets en joue et dit « Alte là ». Lui ayant dit qu'il était Mazen, maréchal, il salua et se recoucha.

Le déposant le reconnut pour être Dauphiné, l'ayant vu d'autrefois avec Melchion, ayant une main estropiée.

Comme il se couchait près de lui, il vit trois ou quatre hommes qui ne remuaient pas et ne parlaient pas. Quand il s'éveilla au matin, il ne vit plus Dauphiné, ni les 3 ou 4 hommes. Melchion interrogé, lui dit qu'ils étaient partis de bon matin.

*Le lendemain, revenant de Malaucène où il avait été cherché du charbon de pierre avec une bourrique, il rencontra vers Vaison, près du valat appelé de Terain, une femme et une petite fille. Cette femme disait à l'homme qui l'accompagnait « qu'il arrivait toujours des malheurs et des spectacles » et lui dit qu'on avait assassiné dans la nuit le curé de Roayx. La justice épiscopale de Vaison était sur les lieux. Son compagnon de route ajouta qu'il avait vu ledit Dauphiné à la grange à Melchion environ quinze jours auparavant. Celui-ci lui avait dit qu'il était à la tête de 24 hommes debande et qu'il s'appelait le capitaine Jourdan, qu'il attendait 4 hommes qui menaient des bêtes chargées de sel, et qu'il était contrebandier ».*

Les témoins entendus, les soupçons se portent fortement sur ledit Dauphiné. L'enquête se termine. Mais un mystère subsiste : la bourse du curé David a fait l'objet, de la part du Chevalier de Vesc, d'une enquête. Dans les divers rapports, on ne parle en aucune manière de cette bourse. Où a-t-elle été trouvée ? On peut toutefois supposer qu'elle était vide.

### LA BOURSE DU CURE DAVID

On n'en parle effectivement pas quand on découvre le curé David, gisant mort sur son lit. Cependant elle est parvenue jusqu'à nous : apparemment en tissu de velours et fort usée. Nous la découvrîmes lors de l'exposition du Bicentenaire des Archives Départementales de Vaucluse (Juillet-Octobre 1996), au Palais des Papes, où elle était mise en évidence dans une vitrine. Cette bourse a été sans nul doute, la convoitise des assassins, car le curé David était parait-il, un homme riche ...

Le seigneur de Vesc, en grande amitié pour le curé David, mène sa propre enquête afin que l'on puisse reconnaître la bourse ainsi trouvée.

↳ Le 23 Mai 1758 il relate ses diverses investigations :

*« Et voici les découvertes que j'en ay tiré .... »*

*« La fame de Hiacinte Couston, celle que l'on appelle la Rostane ma dit lorsque je la luy monray qu'elle ressembloit bien pour le tout à une qu'elle luy vit il y a environ trois ans, qu'il leur payat le troupeau qu'il avoit achepté d'eux mais qu'à lad bourse il y avoit une attache de peau violette qui la liait, et que cettoit celle ou il tenoit son or, son mari Hiacinthe Couston me dit qu'il ne l'avoit pas si bien examinée, mais qu'elle ressembloit assez bien à celle qu'il avoit dans ce tems là, et toujours avec l'attache de peau ».*

Le fils d'Alexandre Blanchon, Roch, âgé d'environ 17 à 18 ans, à qui le seigneur de Vesc montra la bourse, lui dit l'avoir vu plusieurs fois au pauvre mort, lorsqu'il gardait son troupeau, elle était cependant d'un plus beau rouge et plus neuve, les attaches étant rouges, il y a de cela 8 à 9 ans.

*« Jean Chabrol à qui je lay aussi fait voir m'a dit, qu'il y environ 15 ans, que le pauvre mort luy prêtat de l'argent pour payer son frère, qu'il le prit dans une bourse faite parfaitement comme celle là, mais que la couleur étoit plus vineuse et la bourse plus neuve et que les attaches étoient de ruban rouge ».*

C'est ainsi que le chevalier de Vesc a voulu apporter quelques éclaircissements et contribuer, de ce fait, lui-même à l'enquête.

### L'ARRESTATION DES COUPABLES

Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Evêque de Vaison à la requête de Monsieur le promoteur fiscal de l'évêché, mandate aux cavaliers de la maréchaussée établis en cette ville de Vaison de prendre et saisir au corps les nommés Dauphiné, Jean Melchion de Roayx et Magdeleine Gleyse, originaire de Valréas, par tout où ils seront trouvés, les lieux sacrés et défendus de droit exceptés, et ensuite de les traduire dans les prisons épiscopales de Vaison pour y être détenues jusqu'à ce qu'ils ayent subi l'interrogatoire ... donné à Vaison dans le palais épiscopal ce onze juillet mil sept cent cinquante huit.

## QUELLE EST LA SENTENCE ?

Nous avons développé les faits ainsi que l'enquête et l'ordre d'arrestation. Le dossier détenu aux Archives Départementales ne relate pas la sentence. D'autres recherches restent à effectuer...

Les faits permettent de constater que nous avons affaire à une bande organisée, comme il en existait dans toute région : bande armée qui n'hésitait pas à tuer, « coupeurs de bourses » mais également « professionnels du crime » : une bande avec son chef, des complices et un lieu de rassemblement.

La procédure concernant la fin tragique du curé David, n'est pas pour autant terminée, elle fut sûrement longue et complexe.

Il faudra arrêter les coupables et procéder à l'interrogatoire et à l'audience de ceux-ci, provoquer les aveux des suspects, la dénonciation des complices. Puis la sentence sera donnée.

## Bibliographie

*Archives anciennes : série J*

48J18 - Cahier manuscrit : « Le fisc épiscopal de la cité de Vaison contre les coupables et complices de l'assassinat commis en la personne de R<sup>de</sup> personne Messire Pierre David, prêtre et vicaire de l'église paroissiale du lieu de Roays » - diocèse de Vaison 1758.



# Les péripéties de la famille DURAND

Claude NOAILLES

Pierre Toussaint DURAND MAILLANE est né le 1<sup>er</sup> novembre 1729 à Saint-Rémy. Son père Honoré DURAND, notaire et avocat et sa mère Marie GROS se sont mariés le 30 janvier 1724. Pierre Toussaint devient avocat et épouse le 19 février 1772, Jeanne Marie MARTINEL. Veuf, il épousera par la suite Catherine PAULIER, mais aucune de ces épouses ne lui donnera d'enfant. Le 30 septembre 1814, il décède à Saint-Rémy à l'âge de 85 ans. N'ayant pas eu d'enfant, il va laisser à ses neveux tous ses biens, mais aussi un livre de raison où il a élaboré la généalogie de la famille DURAND, assortie de commentaires personnels. Au cours de mes recherches, il m'a été donné de retrouver ce document manuscrit à la bibliothèque municipale d'Avignon : la livrée Ceccano  
Dans ce qui suit nous allons donner de larges extraits de ce livre de raison, assortis de commentaires personnels.

## Extraits des titres et papiers domestiques de Pierre Toussaint DURAND MAILLANE.

*L'ancêtre le plus reculé dont il nous ait été possible d'avoir connaissance, est Pierre Durand vignier de la ville de Tarascon il fut pourvu de cette Charge de Robe Courte par François 1<sup>er</sup> l'an 1541 nous avons une copie de ses provisions dans nos papiers ce dit copie par dequelles provisions ne sont point en parchemin qui n'était peut-être pas employé pour les sortes d'officiés, comme militaires quoi qu'il ensoit a cet egard, nous avons la preuve que cette charge anoblissait, dans les qualifications de Noble et d'Esuyer qu'avait ledit Pierre Durand ce qui prouve par les pieces suivantes et toutes authentiques.*

*Premièrement par un extrait du liere Cadastré de la commune de Tarascon expedé en l'année 1553 pour le denombrement des biens que possédait ledit Pierre Durand, dans le terroir de la même ville; il y est qualifié en Lettre Capitale au Sommaire noble Pierre Durand Vignier.*

*Par le denombrement on voit que ledit Pierre Durand était alors un gros tenancier et sa qualification de noble dans un pareil acte est de toutes les preuves la plus authentique et la moins suspecte, par ceque le liere Cadastral ou terrier des Communautés en provence où la taille était devan réelle, étant tout public, chaque habitant cottisé y était écrit et dénommé par ses véritables noms et surnoms, sans qu'il fut possible d'y rien changer contre la verité comme de chacun dans la même commune.*

*En second lieu un acte public de donation du 7 septembre 1553 Notaire Mulet où ledit Pierre Durand donateur d'un morceau de son jardin tout près de la porte Madame, a un nommé Trapalet marchand de Tarascon est ainsi qualifié de noble Pierre Durand vignier de la presente ville de Tarascon.*

*Quittance de cinquante ecus d'or au Soleil pour l'enregistrement des provisions en survivance, que Poncet Durand avait obtenues, de la même charge de vignier, du consentement et sur la procurations de Pierre Durand son père en date de 4 fevrier 1553.*

*Lettres patentes du Roi Charles IX expedées a Moulins le 6 Mars 1566 portant confirmation de tous les droits et honneurs de la place de vignier dans la ville de Tarascon, en faveur dudit Pierre Durand et pendant sa vie, nonobstant les oppositions de juge de la même ville qui avait obtenu contre lui touchant les droits ouverts du parlement d'Ax.*

*Deux testaments de Pierre Durand l'un du 21 septembre 1568 notaire Demoussat a Tarascon et l'autre du 14 janvier 1569 notaire Seneguier a Arles il est qualifié dans l'un et dans l'autre: noble Pierre Durand viguier de la ville de Tarascon.*

*Il paraît par les deux testaments que Pierre Durand pourvu de la charge de viguier de la ville de Tarascon l'an 1541 par le roi François 1er eut pour première femme Marquerite Gaudie dont il eut : Poncet Durand et deux filles Isabelle et Philise Durand quand Poncet Durand fut en âge de posséder et exercer la charge de Viguier, son père lui fit pour voir en survivance, mais après l'avoir ainsi pourvu de cette charge, il deceda et son père continua de l'exercice de maniere qu'ils sont morts l'un et l'autre revetus de cette charge par provisions du roi.*

Ce que Pierre Toussaint DURAND MAILLANE passe sous silence dans ce livre de raison, est la mort tragique de noble Pierre DURAND, son ancêtre, mais aussi le mien (généalogie 1). L'a-t-il occultée volontairement, à moins qu'il n'en ait pas eu connaissance, c'est possible.

C'est en effectuant des recherches à la bibliothèque municipale de Beaucaire (Gard) que j'eus la curiosité de parcourir le livre de René IBERT (1988) « *Le Viguier de Beaucaire* », et à mon grand étonnement j'y trouvais le récit pour le moins tragique de la mort de Pierre DURAND.

L'histoire se passe en 1578, Pierre DURAND, viguier de Tarascon était l'ami de Pierre de PARABERE, seigneur et gouverneur du château de Beaucaire. Ce dernier était issu d'une vieille famille de Bigorre établie sur la terre et la vallée de Baudéan dont sa maison porte le nom. Il avait pour maîtresse, Madame de La TOURETTE (dite sa putain putante de Parabère), née Anne-Marie de BOURDIC dont le père était gouverneur de Montpellier. Veuve du baron de La TOURETTE, elle était aussi veuve en premières noces du seigneur de SAINT-ANDRE. Les relations de Pierre de PARABERE avec l'administration consulaire de Beaucaire n'était pas au beau fixe, et celui-ci ne manquait pas une occasion pour humilier les Beaucairois.

En cette année 1578, Beaucaire a pour consul Des Rois de LEDIGNAN, premier consul qui émane de l'ordre de la noblesse, Jean GUEYLAN, second consul qui appartient à la bourgeoisie, Laurent GALLIEU, issu de l'ordre des médecins et des avocats, et Claude BRUNET représentant les artisans et les paysans. Las des humiliations incessantes, ils décident de passer à l'action. Dans la nuit du 6 août, certains messieurs de la noblesse se réunissent (Roquefeuil de CONVERTIS, Des Rois de LEDIGNAN, Honorat du LONG, Honoré des PORCELLETS) en présence de Bernard DUPUY, l'un des plus brillants cordeliers du couvent de Beaucaire. Issu d'une vieille famille agathoise, il lui est confié la mission d'approcher le comte de DAMVILLE, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général du Languedoc, et de se faire l'avocat de la cité.

Dans ce qui suit nous rapportons ce qu'a écrit René IBERT à ce propos.

*« Le 11 août en la bonne ville de Pézenas, le cordelier Bernard Dupuy se présente à la cour d'Henri de Montmorency, seigneur de Damville, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, fils de l'analphabète connétable Anne de Montmorency.*

*La phrase la plus importante de l'entrevue fut:*

*"Taisez-vous, moine retors et hypocrite, parlons sans ambages...la tête de Parabère contre la mitre d'évêque...disons...d'Agde que vous guignez depuis si longtemps, je crois."*

*Sur ce, Damville dicte au cordelier une ordonnance enjoignant expressément aux consuls, manants et habitants de la ville de Beaucaire, à peine de désobéissance et d'être déclarés rebelles, de s'opposer aux actions et desseins de Parabère et de ses complices, de s'emparer par la force de la ville et du château.*

*Henry de Montmorency signe ce document, le date du 11 août 1578 et le remet à Bernard Dupuy.*

*Arrive le dimanche 7 septembre 1578*

*Parabère vaguement informé par quelques rumeurs circulant sous le manteau et rapportées au château par ses fidèles sergents, toujours aussi sûr de lui, relève mentalement le défi.*

*Il ne lui est pas indifférent non plus, de braver une fois de plus la force imbécile et poltronne de ces Beaucairois pusillanimes. Il décide donc de faire démonstration de force qui emplira de joie mauvaise Madame de la Tourette et d'admiration renouvelée son compère Pierre Durand, viguier de Tarascon, qui doivent l'accompagner à la messe.*

*Précédé de vingt cavaliers en tenue de combat, portant haut leur pique, encadré et suivi de quarante fantassins cuirassés et casqués, armés de mousquets, de dagues et d'épées, le trio s'avance sans hâte dans les rues, le regard narquois et méprisant.*

*Tout semble calme dans l'agitation habituelle. La foule contemple avec curiosité ce déploiement de force armée. Parabère pénètre avec ses invités et dix fantassins dans la nef. Le chef de la conjuration observant d'une fenêtre du quartier le manège du capitaine, est complètement désemparé.*

*L'affaire va échouer....*

*Fou de rage, Bernard Dupuy quitte précipitamment ses compagnons et atteint rapidement le couvent.*

*La proie est là....*

*Il ne faut pas la laisser s'échapper....*

*Quel que soit le risque, on ne peut plus reculer....*

*Une croix pectorale ou la ire de Danville....*

*Et soudain, violemment mis en branle par le capucin déchainé, retentit le toscin du couvent des Cordeliers, suivi bientôt par les sonneries de toutes les cloches de la ville qui répercutent l'alarme sans en connaître la raison.*

*La rue subitement transforme son animation naturelle en folie; lorsque retentissent les cris de - « A mort Parabère » - « A mort le tyran » - tous à l'église des Cordeliers - répercutés par des centaines de voix.... Mais Parabère le Magnifique n'entend pas rester prisonnier du « vulgaire »*

*Il faut tenter une sortie par la force et gagner rapidement le château où il sera à l'abri pour préparer une sanglante revanche. Il masse ses 40 fantassins derrière le portail de la sortie nord de l'église, se met au centre du dispositif avec à sa droite Pierre Durand et donne l'ordre de franchir au pas de course, la rue des cordeliers, puis d'emprunter la rue des Tanneurs, ensuite par un dédale de minuscules venelles, d'atteindre la rue d'Uzès « actuellement rue Kléber », au droit de la rue basse de la Draperie.*

*L'entrée du château est là toute proche, avec elle, le salut.*

*Le début de la manœuvre semble réussir parfaitement; mais une salve de mousquets partie des fenêtres des immeubles voisins..... la colonne doit avancer à tout prix car déjà se précipite derrière elle une masse délirante de miliciens tirant à vue, suivie de compagnons, manouvriers, bêcheurs, journaliers, vigneron, afaneurs auxquels se joignent des marginaux, des femmes, des enfants en pleine flambée de colère.... de Convertis, du Long, de Ledignan provoquent Parabère qui les défie avec hauteur.*

*Un à un, les hommes s'abattent.*

*Pierre Durand s'affaisse, blessé à mort.. (figure 1).*

*Parabère lutte toujours avec rage, mais soudain atteint d'un projectile, il chancelle, s'appuie contre un mur, glisse, pose sa tête contre une borne et meurt, achevé à coup d'épée. Le cadavre de Parabère, devant qui tout le monde tremblait, est insulté ignominieusement... un boucher s'approche du cadavre et de son couteau détache la tête du tronc, fixe la tête sur une pique et s'avance, suivi d'un effrayant cortège qui traîne, attaché à une longue corde le corps dénudé du tyran tressautant grotesquement sur le sol bosselé.*

*La tête du brillant et impétueux gouverneur, couronnée de feuilles de chou et de fèves de carottes est accrochée à la porte de Beaugard.*

*Au même instant, dans l'église des Cordeliers, s'achève un crime affreux.*

*Quelques malandrins apercevant Madame de la Tourette agenouillée auprès du maître-autel, fascinés par les magnifiques joyaux dont elle est parée....*

*Un cri s'élève... suivi de hurlements....*

*Mais, c'est la putain à Parabère !!!... à mort... à mort, la catin!!!... lorsqu'elle est sauvagement égorgée par la lame d'un couteau. Son corps, jeté à la rue, attaché sous les aisselles par une longue corde est traîné dans un galop tumultueux jusqu'à la porte de Beaugard où l'attend le cadavre de son amant »*

C'est ainsi que noble Pierre DURAND, mon ancêtre périt en ce dimanche 7 septembre 1578 à Beaucaire.

Pierre Toussaint DURAND MAILLANE après avoir longuement évoqué Pierre DURAND, et tenté de démontrer qu'il était noble, poursuit son récit par le fils Poncet DURAND.

Poncez Durand avait eu pour femme une demoiselle appelée Magdeleine Amphousse qui lui donna trois enfants mâles et deux filles savoir Charles, Jean, Pierre Durand, Françoise et Catherine Durand.

Dans le premier testament du 21 septembre 1568 reçu par Demoussat notaire a Tarascon les trois enfants mâles sont rappelés, mais dans le second il n'y est plus parlé de Pierre, ce qui fait supposé qu'il isoit mort dans l'interuvalle.

Dans le second testament Pierre Durand vignier toujours qualifié de noble fait mention de toute sa famille il y parle de Claude Durand son frère qui y reçoit aussi la qualité de noble, il y est parlé de ses deux filles a lui d'Noabeau et de Philise; mariée l'une au sieur Mourret et l'autre a un sieur Bouchet; mais l'objet principal de ses ..... dispositions, sont les enfants de feu noble Poncez Durand vignier a Tarascon ce sont les propre termes du testament.

Ces enfants, je viens de le dire etaient Charles, Jean, Durand Pierre n'estant plus, Françoise et Catherine Durand il fait aussi un legue a deux demoiselle pour leur dote et les soumetts pour leur établissement au consentement de sa seconde femme Magdeleine Valsobre et du sieur Claude Durand son frère.

Autre legs a Jean Durand l'institution universelle de Charles Durand qu'il greva d'une substitution graduelle et perpetuelle en ces termes.

Et pour ce ce que fondement d'un chacun de vrais testament nimitatif et l'intitution d'heritier a cette cause ledit Pierre Durand Testateur de son bon gré pure et franche volonté raison et chacun ses autres biens meubles et immeubles et par sois même avants droits et actions nous en dante present et a venir et quadvient a faire et institué et nommé de sa bouche par devant son heritier universel a savoir ledit Charles Durand son feyzant fils ainé de feu Poncez Durand son fils et les siens enfant mâles dudit Charles et en défaut d'enfants mâles, les fille naturelles et legitimes dudit Charles, et en cas que ledit Charles vient a decedé sans enfants naturel et legitime et de legitime mariage procréé audit cas a restitué et substituer ledit Jean son feyzant du dit testateur et frère dudit Charles et ses enfants mâles dudit Jean, et les enfants du dit Jean venant a decedé sans enfants naturels et legitimes a substitué et substitué les prochaines de sa consanguinité et de fait dans dicelle prohibant et defendant audit Charles heritier institué et aux autres après lui appelés en cas que des substitutions dessus dite ensuivte lieu toute alienation de son bien leguel et voulu et veut ledit testateur en sa famille et descendant d'icelle.

Le second testament du 14 janvier 1569 notaire Senequeri d'Arles, parait n'avoir esté fait que pour gratifier de nouveaux dans la seconde femme du testateur Magdeleine Valsobre jusqu'a exiger que les enfants de feu nobles Poncez Durand vignier de Tarascon ne vécussent pas ailleurs que chez elle et que ses petites filles ne fu mariassent pas sans son consentement, sous peine de perdre la moitié de leur dotacion et donna pour recevoir a ses petits et petites filles ledit Bouchet son gendre.

### Alliance avec la maison Lubieres

de cette disposition il d'ensuivt pour Françoise Durand un établissement tres avantageux on en trouve la preuve dans le Nobiliaire de Provence sous l'article Benaut ou Benault l'à ont voit que Anne de Benaut le Lubieres seigneur du Breuil epousa en premiere noces Magdeleine de Varadie, fille du Gabriel de Varadie de St-Andiol et de Louise Aube de Roquemartine et en secondes noccs le même epousa Marie de Leotaud fille de noble Louis de Leotaud et de noble Françoise de Durand (qui est notre Françoise fille de noble poncez Durand est soeur de Charles Durand notre trisayeul commun avec la branche de Paul Durand fils dudit Charles et dont descendent Joseph et Jean Durand fils de Claude d'Eyragues; comme je descend de Barthilemy frère de Paul et fils puiné dudit Charles ce que nous allons mieux voir ci après)

de ce dernier mariage ils et dit dans le nobiliaire de Marie de Leotaud fille de Françoise de Durand naqui Henri de Benault seigneur du Breuil pere de Dominique reçu conseiller au parlement de provence en 1655.

Dans le même ouvrage nobiliaire de Provence a l'article Leotaud ou Leotaud, on voit que cette famille la

branche aînée originaire de Tarascon fures établies à Arles et que la branche cadète resta à Tarascon ou Louis de Lostaud mari de ladite Françoise de Durand forma une branche qui se termina en la personne de Jean Baptiste de Lostaud allié en 1678 à la dame de Gras veuve du sieur de Saint Ange. La branche d'Arles subsiste encore et il y est entré par mariage une petite fille du dernier conseiller Lubieres non persécutant. Dans le même testament fait à Arles le testateur repete la même Substitution graduelle en faveur de ses descendans il n'était pas possible d'exprimer à cet égard son volenté d'une manière plus exquise mais les evenement ont bien mal répondu à cette bonne intention car ce Charles Durand favorisé de l'institution universelle par son ayeul et malgré les defenses que lui fit ce dernier dans son testament d'aliéner ses biens les déffé par tout, à tel point quand pouvant plus se soutenir à Tarascon ou il ne vivait qu'avec des noble, il prit le parti de se retirer à Maillane vers l'ans 1606 pour y vivre du bien de sa femme dont nous allons parler et qui lui survécut.

Le premier prénom de Charles DURAND fu Anne, né en 1558 à Tarascon et devient Charles en 1566 lors de sa confirmation. Il mena une vie dispendieuse.

Cette ci soit qu'elle eut participé à ses fredanier. Soit qu'elle ne volat pas faire tort à sa maniere elle ne pensa pas ou ne volut pas faire valoir la substitution de Pierre Durand en faveur de ses enfants: Ceux ci peut être l'ignorait et est aucun deux s'en occupa si ce n'est mon grand père qui y pensa trop tard après la declaration du roi du 18 janvier 1712 par laquelle on a abolit mises les substitutions qui n'avaient pas été publiées et enregistrées et celle de Pierre Durand (ratifié) aux deux branches de la famille de Paul et Barthélémy, se trouva de ce nombre et c'est ainsi que tous ses biens (...) de Tarascon dont il est parlé dans l'inspection citée ci dessus du livre cadastre ont été perdus sans (rente) pour la famille Durand issue de Pierre et de Charles Durand de Tarascon.

#### Claude DURAND, frère de Pierre DURAND

Claude Durand était frère de Pierre Durand testateur il est parlé dans le même testament ou il est qualifié de noble ce qui n'était point faux, puisque nous avons dans le papier de la maison une quittance de la tare que ledit Claude Durand paya pour sa moitié de sa finance de ses lettres d'annoblissement à quoi il fut taxé par messieurs des comptes et qu'il paya sur (...) en m..... dont quittance du 25.10.1572

Ces lettres de noblesse prouvent que la noblesse de Pierre Durand frère aîné de Claude ne ... ledoit que de sa charge de viguier, charge d'épée et annoblissant de la vient qu'on appelaient le viguier Capitaine pour le Roi.

Mais parceque Pierre Durand et Poncet Durand son fils moururent l'un et l'autre revetus de la même charge leurs fils et petit-fils Charles était noble de naissance suivant les loies et la jurisprudence de l'auteur viguier, nous allons voir que par la possession de cette noblesse et les qualifications qu'elle donnait, la famille l'avait de plus acquise suivant les mêmes loies par la centenaire double titre qui la mettait à l'abri de ruse recherche, né ant moins par lamalveillance et la jalousie du Seigneur de Maillane celui ci obtint des commissaires du roi envoyés en 1669 par Louis XIV pour la recherche des faux nobles, que les deux frères Durand Paul et Barthélémy fils de Charles Durand et arrière petits fils de Pierre Durand Viguier de Tarascon fussent déclarés tels mais suivons la file chronologique des actes qui établissent avec la noblesse de nos épouses, la descendance.

Par contrat du 5 novembre 1590 notaire LOYS à Arles Charles Durand se maria avec une Demoiselle d'Arles, voila les qualification des parties « Sachant tous que mariage ait esté traité par paroles de l'aveu entre Charles de Durand écuyer de la ville de Tarascon fils à feu Poncet de Durand aussi écuyer et viguier quand vivait et Demoiselle Magdeleine d'Amphoux dudit Tarascon d'une part, est Demoiselle Catherine d'Escoffier, fille de Louis d'Escoffier semblablement écuyer et victeur des gabelles à sel de Provence et Demoiselle Catherine de Manibert de cette ville d'Arles »

Catherine d'Escoffier était noble comme fille d'un noble qualifié tel dans l'histoire de Provence par Nostradamus page 922 où il est dit le visiteur Escoffier était du rang des nobles.

Cette Catherine Escoffier avait deux sœurs et un frère prêtre l'une des sœurs était mariée audit Charles de Brun avocat du roi au siège d'Arles et l'autre audit Pierre de Guillot docteur en droit.

Il est parlé de Charles de Brun dans l'Histoire de Provence par Gaufridy tome 2 page 785.

Charles Durand étant donc retiré à Maillane et n'ayant plus pour seul bien que celui de sa femme traita avec ses deux beaux frères des droits que sa femme avait sur l'héritage de son père il fut convenu qu'elle aurait pour sa part tout le bien des Escoffier à Maillane, en renonçant à tous ses droits sur le bien d'Arles. L'acte en fut passé à Arles le 3 Août 1601 notaire LOYS. Jacques Escoffier fils de Louis, ecclésiastique assista à cet acte.

Charles Durand précéda sa femme qui était chargée de ... les biens fond sur la cadastre sous le titre de la Dame d'Escoffier veuve de feu Monsieur Durand ecuyer en 1625.

De ce mariage de Charles Durand avec Cathérinne d'Escoffier naquirent deux garçons Paul et Barthélémy et quatre filles, Magdeleine, Marguerite, Marie, Sylvie.

Magdeleine, fut mariée à Graly d'Avignon originaire de Carpentras par contrat du 19/11/1615 Notaire Vouland de Maillane

Marguerite, fut mariée à un sieur Bret Bourgeois de Maillane.

Marie, fut mariée à Antoine Julien Bourgeois de Maillane

Je n'ai pu savoir à qui fut mariée Sylvie, peut être à quelqu'un d'où nous est venue la parenté du sieur Daillhan ancien officier des carabiniers auprès de qui je devais me rendre dans ma jeunesse pour servir dans ce corps mais la trop grande dépense que ce fait exigeait mit obstacle à cette profession qu'il aimait de préférence à toutes les autres.

Par le testament de la Dame Escoffier veuve Durand reçu le 4 juillet 1635 notaire Olivier à Maillane, Paul et Barthélémy ses deux enfants mâles furent faits ses héritiers par égales parts.

### Branche de Paul Durand

Paul Durand fut marié à la Demoiselle Marie Navarry fille du sieur Claude Navarry bourgeois de Tarascon et de Marie Eynaud par contrat du 4 décembre 1642 notaire Jean Badinenc de Saint Remy.

De ce mariage naquirent deux garçons, Jean Antoine et Joseph Durand et une fille Marie.

Jean Antoine était ecclésiastique et pourvu de la chapelle des Escoffiers, par son père et son oncle Paul et Barthélémy qui en étaient patrons l'acte public de leur présentation où ils sont qualifiés l'un et l'autre d'ecuyers est du 26 juin 1654 notaire Olivier à Maillane.

Joseph le second fils de Paul Durand, fut marié le 13 juin 1677 à Demoiselle Françoise Louet fille à Monsieur Louis apothicaire d'Avignon et Demoiselle Marguerite de Gay.

Ce Joseph Durand est mort en l'année 1700 et l'aissant quatre enfants mâles, Pierre Benezet, Louis Joseph, Pierre Barthélémy, Denis.

De ces quatre frères trois ont été mariés, Denis est mort célibataire, il n'est resté d'enfants que du Mariage de Louis Joseph avec une demoiselle Roux dudit Maillane.

Ces enfants en nombre de trois dont un garçon et deux filles quoique héritiers des quatre frères dont je vient de parler se sont trouvés pauvres par les charges mêmes de cette situations Benezet et Barthélémy ont trop favorisé leurs épouses, enfin Joseph Durand seul enfant mâle de Louis Joseph père de Claude et grand père de Joseph et Jean Durand, ayant épousé une femme d'Eyragues veuve du sieur Sagnier notaire d'Eyragues est tombé dans la plus extrême misère. Sa femme qui le dominait le poussa à quitter sa maison paternelle à Maillane, pour résider à Eyragues, son père était mort sa mère veuve avait voulu quelque argent

de la dot de cette veuve Sagnier il fallut le rendre a cette separation ou migration de Maillane a Eyragues, cette pauvre mere n'avait plus cet argent, on l'a poursuivie en justice a grand frais, ce qui a été comme le signal de la chute entiere dudit Joseph Durand qui n'a plus a Maillane un pouce de terre a lui ni mille part le peu de bien que sa femme a laissé est a ses deux petits fils

La sœur ainée Marthe Durand avait épousé a Maillane un honnête homme nommé ..... qui a laissé d'elle trois enfants deux garçons et une fille mariée a Jacques Bismand

La sœur cadette Marguerite a épousée a Eyragues et dans un âge avancée un nommé Bouchet.

L'enfant mâle marié a une fille de Mollard maréchal de forges que Joseph Durand avait eu de la demoiselle Seve veuve Sagnier a donné dans les .... de la Révolution dont il a été victime et victime mes que déplorable je l'avais mis ici a St Remy en pension chez un très pieux instituteur ecclésiastique sa mère l'en arracha et négligeant son éducation chrétienne, il apori misérablement laissant après lui deux garçons a l'un desquels le défunt père dans sa faveur révolutionnaire avait donné dans son acte de naissance le prénom de Marat jacobin emagé de paris dont la manière est en honneur sans corriger le prénom on a cru bien de faire Marc du mot Marat, mais il vaut mieux le proscrire en entier par le plus profond oubli c'est aussi lapart que j'ai pris dans mon testament ou je n'ai nommé le fils aîné dudit Claude que Jean Durand c'est pour lui et son frère aîné Joseph Durand appelé a l'état ecclésiastique que j'ai rédigé cette généalogie un peu plus étendue dans mon livre de raisons qui fait partie des livres de ma bibliothèque que je lui lègue avec un avortissement sur l'usage qu'il doit faire.

A la suite d'un emprunt de 12000 livres en 1664 que Louis de Porcellet marquis de Maillane, s'arrangea de faire au nom des frères Paul et Barthélémy DURAND, et des sieurs Deville, Dumas et Avignon, tous durent se faire colloquer sur les biens nobles du marquis après sa mort survenue en 1668. C'est ainsi qu'on les retrouve ou leurs enfants, coseigneur de Maillane dans le dénombrement de cette terre en 1695 sous les noms de Joseph DURAND fils de Paul, Pierre DURAND, fils de Barthélémy, Claude Avignon « mon ancêtre » Pierre Ville pour Deville.

### Bibliographie

DURAND P.T., 19<sup>e</sup> siècle - Livre de raisons. (Bibliothèque Ceccano).

IBERT R., 1988 - Le viguier de Beaucaire. Ed. Lacour Nîmes



# Architecture sociale de Noves au XVIII<sup>e</sup> siècle

Anne-Marie de COCKBORNE

Noves, carrefour de plusieurs routes dont la grande voie Espagne-Italie, semble avoir été occupé dès l'époque romaine comme l'indiquent les nombreux vestiges retrouvés au cours des siècles.

C'est au X<sup>e</sup> siècle que le comte BOSON donne « le castrum de novis » ainsi que la villa d'Agel à l'archevêque d'Avignon et à ses successeurs. Un acte de 1155 confirme à Geoffroy évêque d'Avignon la possession de Noves. Cette seigneurie leur appartiendra jusqu'à la Révolution française. L'agglomération se développa au pied du château et, au XII<sup>e</sup> siècle, Noves apparaît sous l'aspect d'un village féodal. Le suzerain, l'archevêque d'Avignon n'administrerait pas le terroir. Il confiait la justice et la défense militaire à une famille de châtelains qui portera le nom de NOVES, famille dont est issue la célèbre Laure de NOVES chantée par Pétrarque.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'archevêque d'Avignon bat monnaie avec l'autorisation de l'empereur d'Allemagne. En 1365, Charles IV établit une foire à Noves qui est confirmée en 1533 par François I<sup>er</sup>. Le commerce important enrichit de nombreuses familles.

Jean XXII agrandit le château de Noves et, bien qu'ami des châtelains, réduisit considérablement leur pouvoir, donnant davantage d'autonomie à une gestion communautaire qui va prendre de plus en plus d'importance au cours des siècles, avec la disparition de la famille de NOVES.

Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle Noves construira sa seconde enceinte de remparts dont deux portes subsistent actuellement.

En 1481, le dernier comte de Provence mourut sans héritier, laissant la Provence au roi de France.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, pendant les guerres de Religion, le château de Noves tomba aux mains de bandes qui ravagèrent le pays. Aussi en 1611 fut-il démoli sur ordre de Louis XIII. Avec les pierres, l'archevêque d'Avignon fera construire une très belle résidence dans l'agglomération.

Sur le terroir de Noves les archevêques érigeront trois fiefs : Le Défens ou Devens en 1604, Villargèle en 1648 et Bourmissac en 1719, l'hommage devait leur être rendu et divers revenus payés.

Les seigneurs de Bourmissac et de Villargèle exerçaient en leur fief la moyenne et la basse justice. C'est la famille SENCHON sur laquelle nous reviendrons qui avait cette seigneurie.

Noves faisait partie de la Viguerie de Tarascon et lors de la création des départements, la communauté sera rattachée au département des Bouches-du-Rhône.

Noves est un passage obligé entre Provence et Comtat, par le bac de la Durance. Face au bac de Noves, le bac de Bonpas tenu par les moines de la Chartreuse de Bonpas dont l'établissement remonte aux environs de 1334.

Au cours des siècles la communauté de Noves empruntera régulièrement de l'argent aux chartreux qui semblent avoir joué le rôle de banquier pour toutes les communautés des deux rives de la Durance. Il semblerait que ce soit une des raisons qui lors de la Révolution française contribua à la chute de la chartreuse de Bonpas. Vous trouverez tous les détails dans le livre de GROS sorti en 1995.

Agglomération de taille moyenne, 1500±40 habitants durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, on retrouve une architecture sociale bien hiérarchisée, conforme à celle de l'ancien régime, les trois ordres y sont représentés.

☞ *Le premier ordre ou clergé*, avec le prieur et les desservants de la paroisse.

☞ *Le deuxième ordre*, représenté par différentes familles nobles.

☞ *Le troisième ordre ou tiers-état*, avec différents groupes dont la hiérarchie est liée à la fortune des individus qui les composent.

La bourgeoisie qui comme dans la plupart des communautés à démographie modeste, s'apparente davantage à la petite bourgeoisie, où se regroupent les professions libérales, les hautes fonctions de l'administration du lieu, les petits propriétaires fonciers, certains riches artisans.

La classe populaire qui regroupe le petit artisan qui exerce son métier en famille, l'agriculteur qui fait valoir son petit lopin de terre mais surtout le bien des propriétaires fonciers, les travailleurs, les domestiques louant leurs bras à la journée ou à l'année.

## Le clergé

### Les desservants

La paroisse était desservie par un curé perpétuel et deux vicaires nommés par l'archevêque d'Avignon. Le nom des curés perpétuels ainsi que celui des vicaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont donnés ci après :

<i>Nom</i>		<i>Périodes</i>
Louis VIOLER	ancien vicaire, +1694	avant 1694
François DEVILLE	Vicaire, +1724	1694-1724
Raymond ROSTAND	Vicaire perpétuel, +1758	1724-1758
Louis ROSTAND	Vicaire perpétuel, +1782, à l'âge de 82 ans	1758-1782
Messire AUBERT		1782-1792

Les vicaires secondaires sont :

<i>Nom</i>		<i>Nom</i>	
Antoine LOMBARD	+1704, à 66 ans	Antoine SEVE	en 1760
Barthélémy CHIEUSE	+1715	Messire TARASCON	en 1773
		Messire SEVE	
Pierre LAPLACE	+1723, à 73 ans 22 ans à Noves	Messire COULET	1774-1782
		Messire MATHIEU	
Elzéar AUTARD	en 1725	Messire GIRAUD	en 1784
		Messire CALVET	
Elzéar ESTRANGIN	en 1747	Messire GEOFFROY	1786-1791
		Messire CHAINE	
Denis VACHET	en 1750		

### L'église paroissiale.

La partie la plus ancienne de l'église paroissiale remonterait au Xe siècle, mais la construction principale daterait du XII<sup>e</sup> siècle avec des remaniements au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Elle était placée sous le vocable de Saint-Baudile. Ce saint honoré les deux premiers jours de septembre est le premier apôtre et le premier martyr de Nîmes au III<sup>e</sup> siècle, il était invoqué pour la guérison des enfants qui avaient des croûtes de lait. C'est dans cette église que les desservants successifs célébreront les baptêmes, les mariages et les sépultures, et leurs paroissiens seront inhumés pour la grande majorité dans le cimetière qui entourait l'église.

### Edifices religieux hors des murs

Un couvent de religieux de l'ordre de l'observance, sur la colline Pieu, proche de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié avec un prêtre gardien et un religieux. Ce petit couvent perdura jusqu'à la Révolution française. Cette chapelle servira d'infirmerie et de quarantaine lors de la peste de 1720, au cours de laquelle 10 % de la population décèdera entre août et septembre 1721.

L'hermitage de Notre-Dame de la Font de Vacquères, construit dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, se situe à 1,5 kilomètres du village. A côté de la chapelle, l'hermitage.

### La noblesse

Noves étant seigneurie de l'évêque d'Avignon depuis 1155, il n'y a pas de famille seigneuriale parmi la noblesse résidante. Cependant, trois familles nobles furent importantes pour cette communauté.

### Famille LEUCTRE

Cette famille originaire de Chambéry en Savoie, vint se fixer en Provence, d'abord à Châteaurenard, puis à Noves au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

*Etienne II de LEUCTRE*, gouverneur des Baux fit l'acquisition de la Tour de Canillac, près de Saint-Rémy en 1626-1627. Son fils prénommé également Etienne décèdera à Noves à l'âge de 74 ans le 18 janvier 1702 et c'est son fils Etienne François de LEUCTRE qui prêta l'hommage pour le fief de la Tour de Canillac en 1689.

*Etienne François de LEUCTRE de CANILLAC* épouse *Marie Rose de GABRIELLY*. Ancienne famille patricienne d'Italie, connue dès le milieu du XIe siècle, elle s'est divisée en de nombreuses branches, dont une vint s'établir en comtat Venaissin. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, elle possédait la seigneurie de Mériegeane et celles de La Baume, située à Gigondas. De cette union naissent à Noves sept enfants entre 1695 et 1706.

*Etienne Antoine* (\*11 juin 1695) décédera à l'âge de 20 ans à Noves le 11 juillet 1715

*Marie Magdeleine* (\*16 mars 1698) décède à Noves à l'âge de 68 ans, le 8 octobre 1766.

*Charles Louis* (\*18 octobre 1699) dont on perd la trace

*Joseph Charles* (\*21 juin 1701) hérite de la seigneurie de Carnillac, et épouse en 1726, Eléonore de GAUTIER de SAINT-PAULET, de Carpentras, ville dans laquelle il s'établit.

*Angélique* (\*29 juin 1704) épousera à Noves le 8 mars 1723 Antoine Baudile de SENCHON, seigneur de Bourmissac et du Devès, et y résidera avec son époux.

*Gabrielle Elizabeth* (\*21 octobre 1706) et *Françoise* (\*18 juin 1705) dont on perd la trace.

*François Etienne de LEUCTRE de CANILLAC* décède à Noves le 22 février 1745. Son épouse *Marie Rose de GABRIELLY* était décédée près de vingt-cinq ans plus tôt le 9 novembre 1721. Avait-elle été une des dernières victimes de la peste ? Son acte de décès stipule le contraire

*Dame Marie Rose de GABRIELLY, femme de Monsieur de CANILLAC a rendu son âme à Dieu, de maladie naturelle par une hydropisie, aussi a été inhumée dans la sépulture familiale le 9 novembre 1721.*

#### Famille SENCHON

Cette famille originaire d'Avignon, s'implanta en Provence au milieu du XVIIe siècle, lorsque *Julien SENCHON* épousa en 1661 *Magdeleine DUPERON* de Cabannes et s'installa comme notaire à Noves, il décédera en ce lieu de Noves le 14 septembre 1694 à l'âge de 63 ans. Un de ces fils, *François SENCHON*, docteur en droit, avocat au Parlement de Provence, juge du lieu de Noves, subdélégué des intendants de Provence et de Languedoc à Avignon et dans le Comtat Venaissin fut anobli pour services rendus par lettres patentes de septembre 1723, enregistrées au Parlement de Provence en 1724 et en la cour des Comptes le 9 février 1726. Il fut le premier seigneur de Bourmissac, la terre, fief et château étant situés entre les terroirs de Noves et Eyragues. Veuf, il épouse à Noves le 1er juillet 1695 *Clère ALAZARD*, fille de *Guillaume*. Ils décédèrent à Noves, *François* à l'âge de 75 ans, le 30 avril 1738 et son épouse à l'âge de 84 ans, le 1er août 1751. De cette union vont naître deux fils à Noves, *Joseph François* le 18 mars 1716, dont on perd la trace et *Baudile Antoine* le 11 juin 1702 qui épousera à Noves le 8 mars 1723, *Angélique de LEUCTRE de CANILLAC*. Ils décéderont à Noves, Baudile Antoine à l'âge de 55 ans, le 3 juin 1757, et son épouse à l'âge de 70 ans, le 2 novembre 1774. Il acquiert la seigneurie du Devès située sur le terroir de Noves. De cette union naîtront à Noves seize enfants entre 1723 et 1746. L'aîné qui décédera le 16 avril 1724, naît un peu moins de vingt jours après la célébration du mariage le 23 mars 1723. Parmi ces seize enfants, neuf n'atteindront pas l'âge adulte.

*Etienne François* naît le 11 février 1730, écuyer, seigneur de Bourmissac et du Devès, officier au régiment d'infanterie du Dauphiné, puis maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, grand prévôt de la maréchaussée de Provence au début de la Révolution, lorsqu'il fut arrêté et guillotiné à Marseille en 1793. En 1770, il épouse *Thérèse Angélique THOMASSIN de PEYNIER*. Cette famille originaire de Pignerol en Italie vint s'établir à Aix dans la seconde moitié du XVe siècle. De son union, naquirent à Noves quatre garçons dont trois atteindront l'âge adulte : *Joseph Henri Baudile* (1771-1853), *Joseph Antoine* (1773-1846) et *Louis Luc Baudile* (1774-1831), ce dernier portait les mêmes prénoms que son frère aîné décédé à l'âge d'un an en 1771.

*Jean-Baptiste Baudile* naît le 13 décembre 1732, officier au régiment d'infanterie du Dauphiné, puis lieutenant pour le Roi dans la ville de Pont-Saint-Esprit (Gard), lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, il devint maire de Cavailon de 1804 à 1824. Il épousa le 5 août 1788, *Adélaïde Victoire de MERLE de la GROCE*, mais mourut sans postérité.

#### Famille MILLET

Cette famille originaire de la Touraine, s'établit en Provence au XVIIe siècle. Elle fut seigneur de Villargèle, Rouvière et Boisgrenier.

*Charles de MILLET* épousa *Jeanne d'AYMAR*. De cette union naîtront à Noves huit enfants entre 1703 et 1714, dont des jumeaux le 23 mai 1711. L'aîné *Joseph* (\*18 septembre 1703) embrassera la prêtrise et décédera à l'âge de 82 ans le 23 octobre 1784 à Noves.

*Charles de MILLET* décédera à Noves le 6 décembre 1717, quant à son épouse *Jeanne d'AYMAR* elle lui survivra 46 ans et décédera le 30 avril 1763 à l'âge de 85 ans.

*Jeanne*, fille de *François d'AYMARD*, baron de Châteaurenard et de *Thérèse MAUREL de PONTEVES*, épousa à Châteaurenard à l'âge de 23 ans, le 15 octobre 1702, *Charles de MILLET*, âgé de 46 ans, fils de feu *Charles et Louise de LAFONT*, de Noves

Les autres familles nobles sont seulement de passage. On les rencontre l'espace d'un baptême ou d'un décès. (ANCELME, BAUD, FRANCONY).

### Les structures socio-professionnelles

#### Les fermes du Roi

La ferme du Roi est un système de perception de certains impôts. Il était délégué par l'Etat à des particuliers moyennant une redevance forfaitaire. Il y avait entre autres la ferme générale des gabelles. A Noves, il est possible que cela soit lié au passage par bac de la Durance, mais pour en être certain, il aurait fallu orienter nos recherches vers les documents traitant des fermes du Roi.

- Garde commis au port de Noves
- Contrôleur au bureau de douanes du port
- Receveur au bureau de Noves
- Receveur des fermes du Roi
- Employé aux fermes du Roi
- Receveur du bureau des fermes du Roi
- Brigadier des fermes du Roi
- Garde de la brigade des fermes
- Contrôleur au bureau des fermes
- Batelier
- Receveur des domaines du Roi

Entre 1694 et 1792, nous avons dénombré 41 personnes employées à diverses fonctions aux fermes du Roi, et qui décèdent à Noves. La grande majorité n'est pas originaire de Noves, certaines viennent d'Aubagne, de Sisteron, Montpellier, Saint-Tropez.

#### Les professions libérales liées au droit

*L'étude de notaire* de Noves remonte au XIVe siècle. Nous sommes en pays de droit écrit, toute transaction est passée pardevant notaire. Les actes dressés sont, entre autres, des contrats de mariage, des testaments, des inventaires après décès, des ventes, des achats, des échanges, des contrats d'apprentissage, éventuellement des déclarations de grossesse, des certifications de papiers officiels.

Dans les actes de sépulture, nous trouvons comme notaires de Noves : Julien SENCHON (+1694), Charles ROUSSET (+1724), Claude AUTARD (avant 1744), Louis AUTARD (1744), Chales ROYER (+1750), Elzéard AUTARD (+1769), Joseph VACHET (1762).

#### Les professions liées à la médecine

*Le chirurgien et le maître chirurgien* appartenaient à la corporation des barbiers et étaient formés par apprentissage. Avec leurs rasoirs et ciseaux, ils traitaient les plaies, excroissances diverses et pratiquaient les saignées. Au milieu du XVIIIe siècle, ils se séparent de la corporation des barbiers et reçoivent en principe une formation universitaire.

Denis ROUSSET, Maire et consul en 1720 et 1721,

Jacques AUDIBERT, de Saint-Rémy, nommé par le commandant de la vignerie de Tarascon, lui succédera aux infirmeries, il décédera en 1758 à l'âge de 75 ans.

DUBIE Guillaume (1747), ROBERTY Denis (1760-1780), Blaise CASTERAU (1763), Charles RICARD (+1780), Pierre COUTERON (1784), Louis RICARD (1787).

A la fin du XVIIe siècle un *maître apothicaire*, le pharmacien d'antan : François ABELY (+1695). Avec diverses plantes il constituait des breuvages, des cataplasmes et des pommades prescrites par le médecin.

La *sage-femme* : aucun savoir n'est demandé pour remplir la fonction. Mais il était impératif qu'elle soit de bonnes moeurs, mariée et acceptée par le curé, car en cas de danger de mort pour l'enfant, elle l'onduoyait. Par la suite cette cérémonie était complétée par le baptême si l'enfant vivait.

#### L'enseignement

De tout temps les communautés, même de petite importance, eurent le souci de faire instruire leurs enfants, cet enseignement se faisait en dehors de la période des travaux agricoles. Au XVIIIe siècle, messire Denis GAUTIER, prêtre, frère de la doctrine chrétienne remplira cette fonction jusqu'en 1764, année de son

décès. On trouve également des laïques comme régent des écoles, Jean CHABRIER (1748) et Esprit LOMBARD (1768).

### L'agriculture

L'agriculture au XVIII<sup>e</sup> siècle, représente à Noves, environ 80 % de la population active. Nous y trouvons le **ménager** qui exploite son petit lopin de terre, mais surtout exploite celles des propriétaires fonciers. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'élevage de bêtes à laine va se développer, et les **bergers** seront nombreux sur le terroir venant souvent du Dauphiné.

Les sols alluviaux des bords de Durance et du Rhône, donnent des terres fertiles bien appropriées pour le jardinage, aussi la profession de **jardinier** est florissante, ancêtres de nos maraîchers d'aujourd'hui. Ces sols profonds, pour un meilleur rendement nécessitent un labour profond que seul peut effectuer le **laboureur** possédant des attelages de boeufs. Le **laboureur** tout en exploitant des terres lui appartenant, se loue avec son attelage pour le labour des diverses exploitations. Marc MIELLY (1912), indique que le XV<sup>e</sup> siècle relativement calme permet à certaines personnes de faire fortune dans l'élevage de brebis, et l'on trouve un nombre important de boeufs de labour et de veaux.

Enfin le **travailleur** qui se loue à la saison, à l'année, voire à la journée; C'est l'ouvrier agricole d'aujourd'hui.

La culture la plus importante est le grain, la céréale ou conséjal qui à cette époque est la base de l'alimentation.

### L'artisanat

L'artisan pratique sa profession en famille. On peut considérer que l'artisanat a cinq grandes orientations.

#### ► L'artisanat qui rend service à l'agriculture

Le maréchal à forge ferre les chevaux, les animaux de trait : ânes, boeufs, mulets, répare les outils agricoles.

Le charron fabrique des charrettes, des roues et des essieux.

Le broquier fabrique des brocs et ouvrages de petite tonnellerie.

Le tourneur travaille le bois au tour.

#### ► L'artisanat qui écoule une partie de la production agricole.

Il s'agit principalement des métiers liés au tissage, tissage du chanvre, du lin et de la laine.

Le foulonnier foule ou apprête les draps avec des pilons ou maillets. Il est très souvent propriétaire d'un moulin à foulon, d'où le terme de meunier de moulin à foulon. Ces moulins à foulon se trouvaient principalement dans les paluds.

Le tisseur à toile ou le tisseur à drap fabriquaient, tissaient des tissus sur un métier à bras.

Le tisseur de filoselle tissait la filoselle qui est du déchet de soie.

Le cardeur à laine peignait ou démêlait la laine avec des cardes (chardons à foulons).

Le cardeur en filoselle.

#### ► L'artisanat qui permettait aux gens de se vêtir

Le tailleur fait sur mesure les vêtements qui, pour la majorité de la population, sont faits pour se protéger du froid, de couleur sombre ils sont sans aucune fantaisie.

Le cordonnier et le maître cordonnier fabriquent et réparent les chaussures

Le savetier raccommode les souliers et fait des chaussures de qualité médiocre.

Le perruquier fait des perruques et peut avoir les fonctions de coiffeur.

#### ► L'artisanat relevant de la construction

Le menuisier, maître menuisier fait des ouvrages délicats dans le bois, ainsi que des meubles.

Le charpentier travaille le bois, la charpente des maisons, des moulins.

Le scieur de bois va à domicile scier, fendre et ranger le bois.

Le maçon, maître maçon fait des travaux de construction.

Le serrurier fabrique des serrures pour les portes.

► ***L'artisanat de transformation des produits agricoles pour la subsistance de la population.***

Le meunier : au moulin chacun va faire moudre sa céréale en fonction de ses besoins. Puis porte la farine au fournier qui plus tard prendra le nom de boulanger afin d'y faire cuire son pain. Le boulanger arrente le four.

Le boucher qui lui aussi arrente la ferme de la boucherie.

L'aubergiste, le cabaretier, pour rafraîchir et nourrir principalement les gens de passage. Noves est à cette époque une frontière, un passage sur la Durance très fréquenté par les voyageurs et les pèlerins, ce commerce est donc très florissant.

Les marchands, les marchands quincaillers, les négociants qui font du commerce avec l'extérieur.

En 1792, Nicolas ACHARD, *faisceau de cercle*.

**Les domestiques et servantes**

Thomas BERNARD, domestique à Bourmisset, originaire de Gigondas, décède en 1768 à l'âge de 30 ans.

En 1693, la communauté de Noves était administrée par un *maire et consul, assisté d'un second consul* élus tous deux pour un an par le *conseil général*.

\*\*\*\*

La consultation des registres paroissiaux permet de tracer dans ses grandes lignes la vie d'une communauté. En fonction des éléments mentionnés dans les actes, on peut reconstituer les différents groupes sociaux.

D'une démographie moyenne, Noves a néanmoins en son terroir les différentes classes sociales de l'ancien régime. La noblesse, la bourgeoisie (notaires, négociants, bourgeois...), le clergé séculier et régulier, la classe populaire où dominent l'agriculture et les professions para-agricoles.

La présence de la Durance, et la proximité d'une frontière induisent une zone de passage obligé qui nécessite la présence d'une ferme du Roi avec des métiers qui lui sont propres.

**Bibliographie**

Registres paroissiaux de Noves du XVIII<sup>e</sup> siècle (série GG).

BRAVELET L., 1982 - Relevé des registres paroissiaux de Noves du XVIII<sup>e</sup> siècle.

BORRICAND R. 1974 - Nobiliaire de Provence. Tomes I, II, III. Ed. Borricand.

de COCKBORNE A.M., 1997 - Noves au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ed. C.G.V.

GROS A., 1995 - La chartreuse de Bonpas. Ed Aubanel

MIELLY M., 1912 - Un village de Provence. Noves Ed. F. Seguin - Avignon.

MIELLY M. Histoire de Noves - Des Paluds-de-Noves et de Verquières; Revue d'Arles

GIRARD J., 1958 - Evocation du Vicil Avignon. La Chartreuse de Bonpas. Ed. de Minuit. pp360-361

## Les caprices de l'Ouvèze

Anne-Marie de COCKBORNE

L'Ouvèze, cours d'eau au débit très irrégulier, alimente le terroir de Violès. Elle fut et reste à la fois source de richesses et de malheurs. Après la crue, lorsque la rivière regagne son lit, l'eau dépose sur le sol un limon fertile donnant des terres riches propices à l'agriculture. Le revers de la médaille ce sont les dégâts engendrés par ces crues successives. Au cours des années, ils grèveront le budget de la communauté et ne faciliteront pas toujours les relations de bon voisinage. Nous en avons un petit aperçu à travers le compte-rendu des délibérations du conseil qui se déroula dans la maison de ville le 12 juillet 1726.

Pour éviter que la rivière de l'Ouvèze fasse de nouveaux ravages lors de la montée des eaux des réparations furent entreprises par la communauté de Violès par décision du 10 juillet 1726. Mais ces travaux ne furent pas du goût de la communauté de Gigondas qui s'interposa sur le chantier et menaça les travailleurs. Le 12 juillet 1726, le Sieur Jean-Baptiste RICHARD, consul en informa le conseil.

*« ..... ayant voulu faire exécuter la délibération du dixième courant, il avoit fait travailler aux réparations pourvu par icelle et dans ce temps dudit travail, Sieur Laurent CHASILLAN, consul de Gigondas, suivi d'environ quarante hommes est venu ce jourd'hui matin pour s'opposer à la continuation de notre travail et nous détruire en partie avec menaces et injures à nos travailleurs, et pour éviter leur fureur, nous avons été obligés de luy céder la place, et alors ledit Sr Consul dudit Gigondas par méprise de la justice et de pure vois de fait a fait combler en partie et ravancer les travaux que nous avons fait et comme ledit Consul ne peu faire assembler le présent conseil à ce matin préalablement ayant pris lairs de Mr Le Baron et autres de ce lieu, il se seroit transporté suivant leur dis ains à la ville d'Orange pour prier Mr le Juge de ladite ville de ce rendre demain sur les lieux pour dresser un procès verbal suivant l'exposition ci-dessus et pour ne rien faire que davantageus, il avoit aussi prié Mr ROUVIERE, avocat de cette communauté de ce rendre de même, et requier encore ledit Sr consul qu'il soit délibéré de prendre conseil d'un avocat pour ce conduire dans cet affaire. »*

Ces travaux n'étaient pas les premiers, puisqu'au début du XVIIe siècle, la communauté avait acheté quarante douzaines de pieux pour défendre le terroir contre les corrosions de l'Ouvèze qui lors des crues emportait les berges

Le 29 avril 1771, le conseil assemblé par son consul, le sieur Alexis BOURBOUSSON, en présence du viguier de ce lieu et baronnie de Violès, monsieur François RIBAUD, une fois de plus tente de trouver une solution aux dégâts des eaux de l'Ouvèze.

*« ..... le dommage que la dernière crüe d'eau de la rivière d'Ouvèze a fait à la chaussée au dessous du village est si considérable qu'elle n'a tout au plus à l'endroit où le coup de l'eau donne que cinq pied de largeur qu'elle a emporté non seulement les dernières réparations qui avoient été faites l'année dernière, mais encore tous les peupliers qui y étoient plantés, et qu'à la moindre crüe d'eau, il est incontestable que la rivière changera de lit, si l'on ne fait promptement des réparations telles que la raison peut le permettre ce qui causeroit un dommage dans le terroir de ce lieu, de Causans, Malizay, Jonguines et Courthézon, incalculable, sans compter les sommes considérables qui l'en coûteroit pour la remettre dans son lit.*

*..... délibéré de travailler au plus tôt à ramasser les bois nécessaires pour la réparer, faire telles ouvertures qu'il sera trouvé convenable dans le lit de la rivière ; et comme la communauté n'est pas en état de faire de grosses dépenses telles quelles seroient nécessaires pour éviter le malheur dont ce lieu, ceux de Jonguines et Courthézon tout menacés, l'assemblée charge le dit consul de faire part à messieurs les consuls de Courthézon et de Jonguines de la situation où leur terroir et le notre se trouvent exposés, s'ils ne nous aident de leur forces pour réparer la chaussée et au surplus le Sr Consul donnera avis incessamment à Monseigneur l'intendant de notre triste situation et lui supplie de permettre les réparations les plu convenables à cet égard qui pourroit se porter à la somme de cinq à six cent*

livres et pour la conduite de l'ouvrage, messieurs RICHARD, BESSAC, BERNARD, et GANICHOT et autre que le Sr Consul nommera, seront priés de commander les personnes qui y travailleront.

Après avoir bien examiné l'état des réparations à faire dans l'état présent où la quantité de l'eau qu'il y a et qu'il est impossible de détourner, il n'y avoit pas d'autre moyen pour éviter si'il est possible le malheur dont nous sommes menacés à la première crüe de l'an que de faire un déviation en caisse et de bien charger de pierre à l'endroit le plus dangereux de la chaussée et des chevaux de frise au dessus jusques à ce que les eaux nous permettent de faire des réparations plus solides des dites réparations et se portera à la somme de cinq à six cent livres.....

Le Sr RICHARD est nommé pour en conduire l'ouvrage. »

Les cahiers des délibérations sont pleins de ces problèmes occasionnés par l'Ouvèze. Très présente, cette rivière apparaît dans certains actes de baptême et de sépulture pour le malheur des habitants.

Un procès opposa la communauté de Violès durant un siècle et demi au seigneur de CAUSANS. Le problème est abordé lors du conseil extraordinaire du 21 mai 1639. « Le dit Vincent AMADIEU, scindic expose au présent conseil que messire Jacques BOUVIER, prêtre et curé de ce lieu ayant pris la peine d'aller à Aix pour terminer par la voye d'acomodement le procès que cette communauté a par devant la cour souveraine de Provence, contre monseigneur le comte de CAUSANS, tant pour le possesseur que petittoire d'icelluy, ledit Sr curé revenu d'Aix a dit audit scindic que la communauté ayant subit de craindre que la cour souveraine dudit parlement ne luy rende pas la bonne justice que sa cause auroit lieu desespérer, attendu les alliances et parantés que ledit seigneur de CAUSANS a dans ledit parlement. Aussi qu'il paroit par la liste que ledit Sr BOUVIER a remise à cette communauté le sentiment de messieurs SAURIN et BERTHOL et que cette communauté évoque le jugement dudit procè par devant le plus proche parlement ou celui qu'il plaira à sa majesté de déterminer. A quoy le curé a dit audit scindic que monsieur le baron de BEAUFAIN, de monsieur de PRADINES sont déterminés et qu'ils lui ont donné charge de les proposer audit scindic afin que le présent conseil vouille délibérer. »

Suite à leur délibération ils chargèrent le syndic d'aller conférer avec messieurs de BEAUFAIN et de PRADINES. Mais au début du XVIIIe siècle, la communauté fut condamnée par le parlement d'Aix à verser 1 141 livres au seigneur de CAUSANS.

Aux problèmes de dégâts des eaux causés par les crues, s'ajoutaient les problèmes des canaux d'irrigation. Il fallut employer un garde arroseur pour surveiller l'arrosage et la martelière de Laboureau. Les problèmes de curage et de nettoyage des canaux d'irrigation apportaient également leur lot de soucis à ces messieurs du conseil.

